



Responsabilités universitaires

Rappelant que « la nécessité vitale de doter notre pays des chercheurs, des ingénieurs, des techniciens indispensables à un grand Etat moderne, pèse plus dans la balance que la sauvegarde de conceptions qui furent valables et eurent leur incontestable utilité, mais qui ne correspondent plus à rien », MOUSEL demandait aux universitaires...

par J. Brocard

res, en conclusion de son dernier éditorial : « Êtes-vous capables de porter ces vérités ? » et ne doutait pas de leur réponse.

Il serait en effet surprenant que, dans leur ensemble, nos collègues soient insensibles aux exigences de survie de la France de 1957, et ne conçoivent pas qu'aujourd'hui l'indépendance économique de notre pays est sans doute plus directement liée à l'ADAPTATION de notre enseignement qu'au prestige de notre armée.

Mais si heureuse que soit cette compréhension universitaire, elle ne saurait suffire...

(Suite en page 12.)

SOMMAIRE

- P. 1-2-3. — Les grands problèmes du monde rural.
- P. 4. — Les traitements.
- P. 5. — Calcul des traitements du premier degré.
- P. 6. — Une langue vivante à l'école primaire ?
- P. 7. — Chronique des enseignements spéciaux.
- P. 8. — Le second degré. Recrutement. Nouveau taux des heures supplémentaires.
- P. 11. — L'étude du français dans l'E.T... un questionnaire.
- P. 7. — POUR LES RETARDATAIRES, LE BAREME DES COTISATIONS.

Les grands problèmes du monde rural (1)

(Première partie)

PAR P. CURNIL

LA DÉCROISSANCE DE LA POPULATION RURALE

Le dépeuplement rural, phénomène ancien et commun à tous les pays occidentaux est très souvent déploré, mais n'est généralement connu que de façon assez vague. Après avoir donné quelques définitions indispensables, nous en ferons l'analyse, dans la mesure où le permettent des données malheureusement trop lacunaires ou imprécises.

On a l'habitude de distinguer : — La population urbaine, groupée en agglomérations de plus de 2 000 habitants. Cette limite est sans doute quelque peu artificielle, car, dans les régions à habitat très groupé, certaines agglomérations de plus de 2 000 âmes ont un caractère nettement rural ; mais une autre limite présenterait d'autres inconvénients,

et celle-ci a du moins le mérite d'être utilisée en France depuis un siècle.

— La population rurale, constituée par les autres communes.

— Une nouvelle distinction doit être faite au sein de la population rurale entre ceux qui tirent leurs ressources essentielles de l'exploitation de la terre et ceux qui font subsister d'autres activités. Il existe donc une population rurale non agricole et une population rurale agricole, cette dernière comprenant elle-même des personnes actives et des personnes non actives (femmes, enfants infirmes, vieillards).

Le tableau et le graphique n° 1 permettent de suivre pendant un siècle l'évolution des trois principaux groupes : urbain, rural non agricole et rural agricole. Les guerres et les modifications territoriales apparaissent nettement sur le graphique. L'Alsace-Lorraine n'est pas comptée de 1872 à 1921 inclus ; les recensements permettant de distinguer population agricole et population non agricole font défaut depuis 1891 jusqu'à 1946.

Tableau 1

Années	Population totale	Population urbaine	Rurale non agricole	Rurale agricole
1851	35 783	9 135	26 648 74 %	
1856	36 039	9 845	7 130 19,8 %	19 064 52,9 %
1861	37 386	10 790	6 723 17,9 %	19 873 53,2 %
1866	38 067	11 595	6 874 18 %	19 598 51,5 %
1872	36 103	11 214	6 376 17,6 %	18 513 51,3 %
1881	37 672	13 097	6 326 16,2 %	18 249 51,4 %
1886	38 219	13 767	6 754 17,8 %	17 698 46,3 %
1891	38 343	14 311	6 596 17,1 %	17 436 45,5 %
1896	38 518	15 026	23 492 61 %	
1901	38 962	15 957	23 005 59,1 %	
1906	39 252	16 537	22 715 57,9 %	
1911	39 605	17 509	22 096 55,8 %	
1921	37 000	17 390	20 119 53,7 %	
1926	40 744	19 985	20 759 50,9 %	
1831	41 835	21 421	20 414 48,8 %	
1936	41 907	21 972	19 935 47,6 %	
1946	40 503	21 551	8 712 21,5 %	10 240 25,3 %
1954	42 771	24 159	8 968 20,9 %	9 650 22,5 %

(Nombres en milliers).

(1) Les articles consacrés aux « Grands problèmes du monde rural » fourniront à nos camarades une documentation, notamment à ceux qui sont décidés à apporter leur contribution au rapport du premier degré. (Cf. S.U. n° 176.)

ALGÉRIE

1. — UNITES TERRITORIALES

Nous sommes informés que le ministre a signé une lettre très ferme à MM. Guy Mollet, Bourgeois-Maunoury et Lacoste, à la suite de nos interventions. Il les met en garde contre l'incorporation des enseignants dans les unités territoriales d'Algérie.

2. — MESURES EN FAVEUR DU RECRUTEMENT DE PROFESSEURS EN ALGERIE

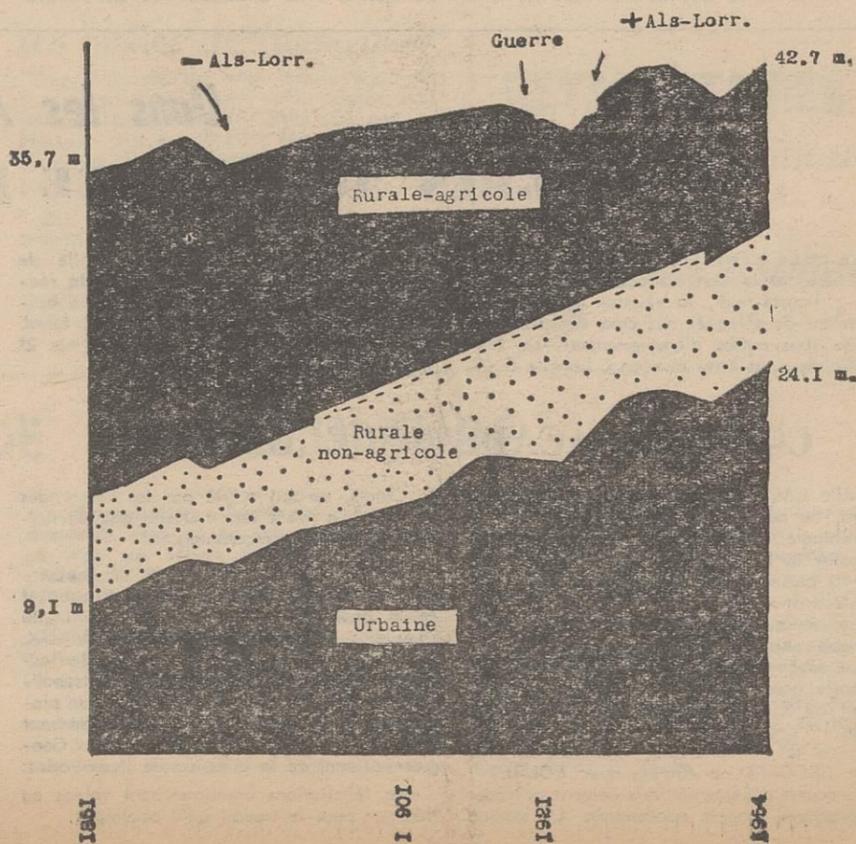
Le Conseil d'enseignement du second degré a été saisi de deux projets de décrets relatifs à ce problème.

a) Un projet visant à dispenser des épreuves pratiques du C.A.P.E.S. et du C.A.P.E.T. les candidats admis aux épreuves théoriques des sessions de 1956 affectés en Algérie. Ils seront titularisés à la date de leur prise de fonctions, après un an de service.

b) Jusqu'au 1-1-1958, les titulaires d'une licence d'enseignement pourraient être autorisés à exercer les fonctions de professeurs certifiés. Après deux années (formation pédagogique à prévoir), ils subiraient les épreuves pratiques du C.A.P.E.S. ou C.A.P.E.T. pour titularisation. Droit à mutation vers la métropole acquis après deux ans d'exercice comme titulaires.

(Des mesures analogues sont prévues pour les licenciés des établissements des départements d'outre-mer).

Nous signalons dès maintenant ces textes qui intéressent nombre de nos jeunes collègues. Si, comme nous l'espérons, ces projets deviennent prochainement une réalité, ce sera un premier pas d'accompli vers les solutions concrètes demandées par le S.G.E.N. pour assurer au recrutement en Algérie d'autres voies que celle de la nomination d'office.



Les grands problèmes du monde rural

Tableau 2

	Unités	Population
Unités rurales	36 066	18 618 415
Unités urbaines		
Moins de 10 000 habitants	1 044	5 086 872
10 000 à 50 000	238	5 339 492
50 000 et plus	49	7 296 099
Région parisien.		
Zone suburbaine	156	1 613 044
Paris (agglomération)	1	4 823 252
		42 777 174

On peut résumer l'évolution ainsi :

a) En un siècle, l'ensemble de la population rurale est passé de 26 millions à 18,5 millions. En 1851, elle représentait 74 % de la population totale, en 1954 à peine 44 %.

b) Le phénomène n'a pas évolué de la même façon dans le secteur rural agricole et dans le secteur rural non agricole. Il y a, en 1954 davantage de ruraux non agriculteurs qu'en 1856 (1,8 million de plus); par contre, le secteur vivant de l'agriculture a perdu près de 10 millions de personnes et ne représente plus que 22,5 % de la population totale au lieu de 53 % cent ans plus tôt.

c) Notons enfin que le dépeuplement n'a pas eu et n'a pas la même intensité dans toutes les régions. La carte du dépeuplement de 1936 à 1954 ne suffit pas à en donner une idée suffisamment précise. Certaines parties d'un département peuvent, en effet, se peupler tandis que d'autres se dépeuplent et une statistique globale n'enregistre pas le mouvement réel. C'est le cas des Alpes-Maritimes où les cantons côtiers se développent, tandis que l'intérieur subit des pertes considérables. Seules des études détaillées, portant sur des régions géographiques homogènes permettent de suivre la marche du dépeuplement. Le tableau suivant, donné simplement à titre d'exemple, montre comment à l'intérieur d'une même région coexistent des zones de dépeuplement plus ou moins intense et quelques zones en voie d'accroissement.

On n'insistera pas ici sur le processus et les causes du dépeuplement rural. Appelons simplement que la fécondité des populations rurales n'est généralement pas en cause; elle est supérieure à celle de la population urbaine, et, chaque année, dans presque tous les départements ruraux on enregistre un excédent des naissances sur les décès. Le dépeuplement rural est essentiellement dû à la migration des habitants de la campagne vers les villes; c'est l'exode rural, à la fois changement d'habitat et changement de profession et non simple déplacement. Les campagnes ont constitué une sorte de « réservoir démographique » qui a seul permis la croissance des villes et l'élaboration de notre civilisation industrielle. Ce courant migratoire a non seulement permis au secteur agricole d'éliminer ses excédents démographiques, mais en réduisant la population agricole il a

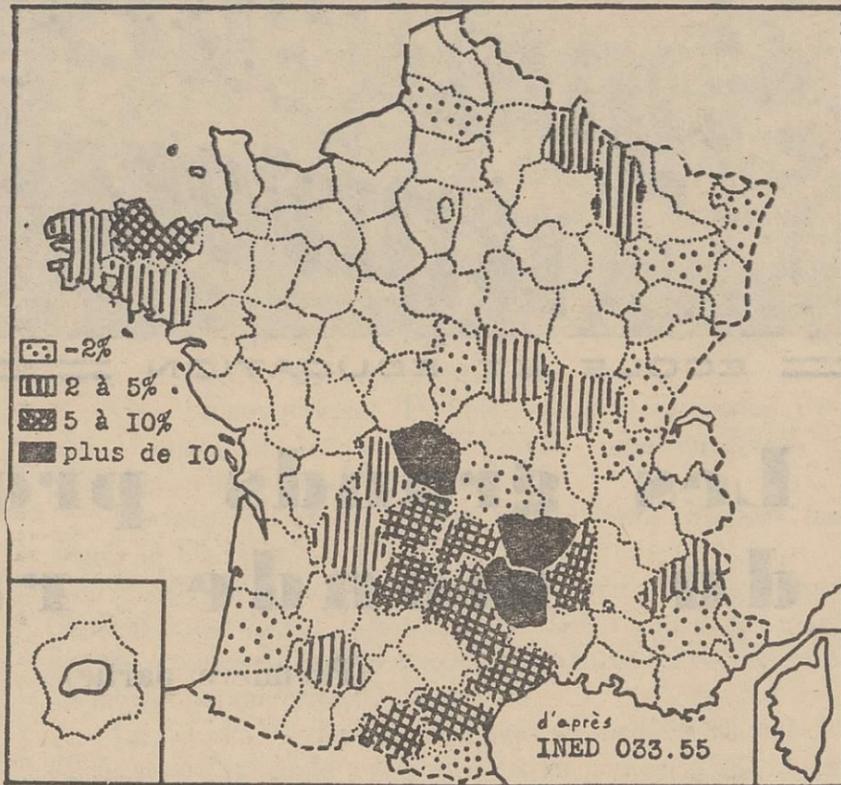


Tableau 3

POPULATION DU LIMOUSIN 1936-1954

	1936	1954	Variations
Haute Marche	158,4	138,5	- 12,6 %
Basse Marche	86	50,4	- 10 %
Confolentais	30,3	35,4	+ 9,9 %
Plateaux et vallées de la Vienne moyenne	93,2	91,4	- 1,9 %
Région urbaine de Limoges	95,2	106	+ 11,3 %
Bocage du Sud-Ouest limousin	190	168,9	- 11,1 %
Plateaux du Sud-Est limousin	82,8	74,6	- 9,9 %
Xaintaire	16,6	15,2	- 8,4 %
Montagne limousine	45,8	33,8	- 26,2 %
Pays bas de Brive	68,8	71,6	+ 4,1 %
Ensemble	846,1	785,8	- 7,1 %

(Nombres en milliers)

permis d'accroître la production par travailleur et le niveau de vie. Par contre, le passage d'un type de civilisation rurale à une civilisation urbaine n'a pas été sans provoquer certains « traumatismes », sociaux et individuels; ce sont, avec l'abandon de quelques exploitations les aspects négatifs d'un phénomène qui a affecté les pays européens et que connaissent de nos jours des pays sous-développés en voie d'urbanisation.

d) En outre, se produit un mouvement de plus faible amplitude. Un certain nombre de familles quittent les régions où la population agricole est en sous-emploi (il n'y a plus de terres disponibles) et vont s'installer dans les zones déprimées où des terres sont abandonnées. Les migra-

tions rurales favorisées par des primes de déménagement et d'équipement ne sont encore que peu nombreuses: de 1949 à 1955, 3 686 installations portant sur 19 530 personnes. Les principaux départements de départ sont: la Vendée, la Mayenne, le nord des Deux-Sèvres, l'Ille-et-Vilaine, la Sarthe, le Pas-de-Calais, l'Aveyron. Parmi les départements d'accueil, citons: la Vienne, la Charente, le Lot-et-Garonne, l'Yonne. (On trouvera des données détaillées dans Population, n° 1, 1956, pages 151 à 153). Le mouvement est tout juste lancé, il n'a pas encore l'ampleur nécessaire pour atteindre son double objectif: résorber les surplus de population agricole, occuper utilement toutes les terres.

LA POPULATION ACTIVE AGRICOLE

Quelle est l'importance du nombre de ceux qui travaillent effectivement au sein de la population « vivant de l'agriculture »? Les recensements ne permettent que de répondre très approximativement à cette question essentielle. Ainsi, les chiffres de 1946 sont notoirement supérieurs à la réalité; on avait l'habitude de se déclarer agriculteur pour bénéficier de rations alimentaires supérieures. D'autre part, depuis 1954, les femmes des exploitants agricoles ne sont plus classées systématiquement dans la population active, on ne retient que celles qui se déclarent telles. Mais à partir de quelle durée le travail de la fermière a-t-il ou n'a-t-il pas de portée économique? Enfin, dans quelle mesure peut-on admettre que les nombreux vieillards enregistrés dans la catégorie « agriculteurs » sont effectivement des actifs? C'est en tenant compte de toutes ces réserves et interrogations qu'il faut lire les tableaux suivants.

Tableau 4

	Hom. act.	Fem. act.
1896	5 675	2 800
1906	5 518	—
1911	5 452	3 300
1921	5 279	—
1926	4 995	3 000
1926	4 742	2 800
1931	4 447	2 600
1936	4 222	2 500
1946	4 132	3 200
1954	3 300	1 800

(Nombres en milliers).

En 1954, on compte donc environ 5,1 millions de personnes actives dans l'agriculture sur un total de 18,9 millions d'actifs pour l'ensemble du pays, soit une proportion de 27 %. En 33 ans (en 1921, après le retour de l'Alsace-Lorraine), la seule population active masculine agricole a perdu 1 700 000 unités, soit 50 000 unités par an en moyenne.

Tant par son statut (tableau 5) (majorité de patrons) que par sa structure démographique (tableau 6) (plus de jeunes et de vieillards) cette population diffère très sensiblement de la population active non agricole. Les comparaisons les plus valables concernent les hommes, trop d'incertitudes affectant les statistiques de la population féminine.

(Suite page 3.)

N'OUBLIEZ PAS

CAISSE DE SOLIDARITÉ

S.G.E.N. - C.C.P. Paris 8776-95

Dans les Académies

CONGRÈS ACADÉMIQUE DE LILLE - 13 décembre

Le matin eurent lieu : le Congrès 1^{er} degré Nord et le Congrès académique 2^e degré; l'après-midi, la réunion générale, en présence de délégués des cinq départements et de tous ordres d'enseignement. Le Pas-de-Calais avait tenu réunion à Lens le 6 décembre; les Ardennes, à Charleville, le 15 novembre. Un compte rendu de la réunion 1^{er} degré Nord sera fait dans le Bulletin de liaison des instituteurs du Nord. Voici un écho des travaux du Congrès 2^e degré et de la réunion générale.

CONGRÈS ACADÉMIQUE GÉNÉRAL

Mlle LAMBERT, du Bureau de l'U.D. du Nord, au nom de GLORIEUX, empêché par la maladie, vient apporter aux congressistes le salut de l'U.D. Elle souligne l'importance de la présence des enseignants dans une Confédération ouvrière et souhaite que leur participation aux organismes de formation, participation déjà acquise, soit accrue.

Le rapport moral de DESRUMEAUX, secrétaire académique, souligne le développement du S.G.E.N., surtout dans le 2^e degré et le 1^{er} degré Nord. Il y a eu décentralisation de la vie syndicale; réunions à Lens avec BROCARD, à Amiens avec BOURET; des congrès départementaux doivent précéder le prochain congrès académique. La session

de Calais, surtout suivie par les camarades 1^{er} degré, a laissé bon souvenir aux participants; il faudra recommencer.

Sur proposition de la section de Dunkerque, le Congrès vote une motion s'inspirant de la prise de position du B.N. (S.U. du 23-11); sur proposition de DESRUMEAUX, une motion contre le projet Lacoste d'affectation d'office de fonctionnaires métropolitains en Algérie (S.U. du 23-11); sur proposition de GOUNON, une motion réclamant la mise à l'ordre du jour du prochain Congrès national de la question de l'auxiliaire.

Des félicitations unanimes sont votées au trésorier pour le travail qu'il accomplit.

Le rapport pédagogique de Mlle NOVARO est axé sur la réforme de l'enseignement. Motions votées :

— Soulignant le danger de la procédure par décret, qui ne devrait s'exercer qu'à l'intérieur d'un cadre préalablement délimité.

— S'opposant à la suppression de l'oral du bac et de la deuxième session.

— Souhaitant l'organisation de séances de travaux dirigés de math avec effectifs réduits dans toutes les classes de la 6^e à la 1^{re}, séances incluses dans l'emploi du temps, ainsi que pour toutes disciplines en 5^e et 6^e.

— S'élevant contre le procédé des « petites réformes » engagées avant la discussion de la réforme d'ensemble, dénonçant la désorganisation provoquée par des changements de programmes en cours d'année, et l'incohérence de certaines décisions qui fait douter de la compétence des services qui les ont ordonnées.

— S'inquiétant à l'idée de voir l'enseignement se partager exclusivement en « classique » et « technique » et rappelant la valeur de l'enseignement moderne.

Toutes ces motions ont été votées à de très larges majorités (75 % ou plus).

Une motion, votée à l'unanimité, souligne l'incohérence du régime actuel des activités dirigées du 1^{er} au 13 juillet, et demande l'étude d'un régime des vacances qui permettrait la suppression de ces activités.

À l'issue du Congrès, sur proposition de la section de Dunkerque, une motion est votée à l'unanimité, constatant qu'à l'occasion du paiement des promotions, des heures supplémentaires, du remboursement de frais, l'Etat s'acquitte de son dû avec un retard qui dépasse parfois un an, le Congrès demande au B.N. de susciter le dépôt d'une proposition de loi obligeant l'Etat à payer toute somme due avec un intérêt proportionnel à la période de retard.

Il n'a pas été possible cette année, le secrétaire BARRÉ étant bloqué par des examens, de tenir réunion E.T. Les camarades doivent savoir que la section se développe et que les prochaines élections aux C.A.P. académiques sont préparées.

Le secrétaire administratif :
GOUNON.

Tableau 5

	Hommes	Femmes	Total
Chefs d'exploitation	1 642	276	1 918
Main-d'œuvre familiale	697	1 366	2 063
Salariés permanents	612	108	720
Salariés journaliers ou saisonniers	368	63	431
Population active agricole	3 319	1 813	5 132

Nombres en milliers. Année 1954

Tableau 6

	Population active masculine en milliers et en %			
	Agricole		Non agricole	
14 à 19 ans ...	336	10,2 %	671	7 %
20 à 39 ans ...	1 181	36 %	4 415	46 %
40 à 65 ans ...	1 466	44,5 %	4 187	43,4 %
Plus de 65 ans ...	302	9,2 %	355	3,7 %

Année 1956

Ces diverses données ne permettent cependant pas une appréciation exacte de la part de l'agriculture dans le travail national. Il faudrait faire intervenir plusieurs corrections pour que soient comparables l'évaluation du travail agricole et celle du travail dans les autres secteurs : existence d'un plus grand nombre de travailleurs à activité réduite (enfants et vieillards) ; par contre, la durée moyenne du travail est plus longue dans l'agriculture et les 4/5^{es} des paysans ne prennent jamais de vacances, etc. Faute de pouvoir mesurer objectivement ces corrections, nous estimerons à 25 % environ la part des agriculteurs dans le

travail national, et c'est cette proportion que nous retiendrons ultérieurement pour les comparaisons relatives aux niveaux de vie et à la productivité.

La proportion des agriculteurs est encore plus réduite dans d'autres pays évolués : Belgique (12 %), U.S.A. (11 %), Australie (14 %), Nouvelle-Zélande (17 %), Canada (16 %), Argentine (24 %), Pays-Bas (19 %)... Cette énumération suggère que la diminution des effectifs agricoles n'est pas nécessairement un signe et une cause de déclin économique, mais peut, au contraire, dans certaines conditions devenir facteur de progrès.

LES INÉGALITÉS DANS LA RÉPARTITION ET L'UTILISATION DES TERRES

Utilisation du territoire

Tableau 7

	1862	1913	1918	1938	1948	1954
Bois et forêts ..	17,1 %	18,5 %	18,4 %	19,5 %	19,7 %	20,6 %
Terres labourables.	48 %	44,4 %	39,4 %	36,7 %	33,4 %	33,8 %
Prairies permanentes	21,5 %	18,4 %	19,3 %	21,4 %	22,9 %	22,4 %
Vignes	4,3 %	3 %	2,9 %	2,9 %	2,8 %	2,8 %
Cultures diverses.	1,5 %	2,1 %	2 %	1,7 %	2,1 %	2,2 %
Territoire agricole non cultivé	7,6 %	5,1 %	8,6 %	10,3 %	10,9 %	9,9 %
Territoire non agricole		8,5 %	9,3 %	7,5 %	8,2 %	8,3 %

Comme toutes les statistiques agricoles, les données du tableau qui précède ont un caractère fort approximatif. On peut cependant noter quelques grandes lignes d'évolution :

- diminution de la surface des terres labourables ;
- diminution des vignobles (accompagnée d'ailleurs de modifications dans la localisation : les vignes ont abandonné les pentes pour les plaines plus fertiles) ;
- augmentation des surfaces boisées à la suite d'une politique de reboisement ;

- augmentation des surfaces non cultivées, phénomène lié en partie à l'exode rural ;

- la stagnation des superficies des prairies permanentes ne doit pas faire conclure que l'élevage suit la même évolution. De plus en plus, et il faut s'en féliciter, la prairie entre dans l'assolement, c'est-à-dire qu'elle est labourée tous les 5 ou 6 ans. Le cheptel, en particulier les bovins, a pu ainsi s'accroître très sensiblement (11 900 000 en 1852 et 17 560 000 en 1955).

Les dimensions des exploitations

Il ne faut pas confondre cette répartition avec celle des propriétés ; une même propriété peut être exploitée par plusieurs entreprises distinctes et inversement un fermier peut louer ses terres

à des propriétaires différents.

Présentement, le plus sûr est de considérer les données de 1946 ; le recensement agricole en cours donnera dans quelques mois des données plus fraîches.

Tableau 8

	Nombre d'exploitations et %		Surface occupée et % du total (en 1000 ha.)		Surface moyenne (en ha.)
0 - 1 ha.	250	9 %	122	0,3 %	0,4
1 à 5 ha.	670	27 %	1 800	5 %	2,7
5 à 10 ha.	520	21 %	3 820	11 %	7,4
10 à 20 ha.	545	22 %	7 600	22 %	14
20 à 50 ha.	380	16 %	11 200	32 %	33,5
50 à 100 ha.	78	3 %	5 170	14,7 %	61,2
100 et +	27	4 %	5 350	15 %	197
	2 470	100 %	35 062	100 %	14,2

Notons le caractère assez artificiel de cette classification qui groupe des exploitations ayant souvent peu de rapports tant en ce qui concerne les cultures pratiquées que le revenu. Un hectare exploité en polyculture constitue certainement une petite exploitation ; un hectare de cultures maraîchères est déjà moins négligeable. De même 10 hectares de prairies ne sauraient être comparés à 10 hectares de cultures fruitières.

Les petits exploitants sont nombreux : 57 % des exploitations ont moins de 10 hectares, alors que la moyenne nationale se situe aux environs de 15 hectares. Mais ces petits exploitants sont fort mal lotis ; ils n'utilisent qu'environ 16 % du territoire.

La grande exploitation est relativement rare (7 %) mais occupe 30 % du territoire.

D'une certaine manière, on peut dire que la France est un pays de petits exploitants, mais qu'une bonne partie du sol est utilisée par de grandes exploitations. Il est bien évident d'ailleurs que les qualificatifs de « grandes » et de « petites » exploitations ont une signification qui varie selon les régions et selon les types de culture.

Il est très difficile de dégager l'évolution d'ensemble depuis la fin du XIX^e siècle. En certains endroits des regroupements d'exploitations ont eu lieu, ailleurs le morcellement s'est accru.

L'étude de la répartition des exploitations au cours des deux dernières décennies permet, dans la mesure où les chiffres sont exacts, de constater un mouvement de concentration extrêmement lent ; la superficie occupée par les exploitations de 10 à 50 hectares augmenterait au détriment de la très petite exploitation mais aussi de la très grande. En outre, la surface moyenne augmenterait sensiblement : 13,8 ha. en 1882, 14,2 en 1946, 15,7 en 1948. Ce ne sont que des indices qui devront être confirmés.

Dans ses grandes lignes, la structure est restée remarquablement stable telle que la décrit l'Enquête agricole de 1882 : « Les moyens et gros agriculteurs détiennent ensemble les trois-quarts du territoire agricole, tandis que les millions de nos paysans en ont à peine le quart... On est dans l'erreur quand on croit que le sol de France est entre les mains de la petite culture... »

Les modes de faire-valoir

Les exploitations sont tenues soit par leur propriétaire : faire-valoir direct, soit par un fermier qui les loue, soit par un métayer partageant avec son propriétaire les fruits de son travail suivant une proportion déterminée.

Ces modes de faire-valoir sont inégalement répartis selon les régions. Le faire-valoir direct domine dans l'Est et le Sud ; le fermage dans le Nord et le Nord-Ouest ; le métayage, moins important dans l'Ouest et le Sud-Ouest.

Les surfaces exploitées se répartissent ainsi, suivant le mode de faire-valoir (1946) :

	Proportion en % de la surf. totale	Surface moyenne des exploit.
Faire-valoir direct	56 %	12,9 ha.
Métayage.	10,5 %	24,9 ha.
Fermage	33,5 %	20 ha.

Plus de la moitié du sol est donc travaillée par ceux qui la possèdent (56 %). Une autre partie, constituée d'exploitations plus vastes et située sur les terres plus riches, est en fermage. Le métayage n'est pratiqué que sur un dixième de la superficie, dans des terres généralement moins riches.

La suite de cette documentation sera consacrée à l'étude du revenu agricole et aux facteurs de progrès en agriculture.

Bibliographie. — Nous avons utilisé la documentation disséminée dans les *Annuaire Statistique* publiés par l'Institut National de la Statistique et des *Etudes Economiques*, ainsi que dans les *Revue Population et Etudes et Conjoncture*. Quelques ouvrages nous ont été fort utiles :

FAUCHON. — *Economie de l'agriculture française*, Paris, 1954, 223 p., qui constitue l'une des meilleures et des plus accessibles introductions à l'étude des problèmes agricoles.

LATIL. — *L'évolution du revenu agricole*, Paris, 1956, 378 p. Texte remanié d'une thèse. Documentation statistique très abondante.

Enfin, certains chapitres de DEMANGEON, *France économique et humaine*, Paris, 1946, peuvent être consultés, bien que la documentation s'arrête à 1939.

RETARDATAIRES

payez votre COTISATION

à

votre TRESORIER de SECTION

LES CARRIÈRES DE L'AGRICULTURE

La revue « Avenir » a fait paraître il y a environ trois ans un numéro spécial consacré aux « Carrières de l'Agriculture » qui s'est rapidement trouvé épuisé. Elle vient de paraître, sous les numéros 78-79, à une réédition qui constitue en réalité une refonte complète du texte.

C'est que l'agriculture française, si on lui reproche parfois d'avoir besoin d'être modernisée, a cependant pris un essor tel que les perspectives de débouchés qu'elle offre ont complètement changé en quelques années. En dehors

de l'exploitation de la terre et de ses multiples aspects particuliers (horticulture, sylviculture, viticulture, élevage sous toutes ses formes, etc.) l'agriculture conditionne un grand nombre d'industries, les unes utilisant et transformant ses produits, les autres lui fournissant des matières premières et de l'outillage. Enfin, les services agricoles officiels comportent un important encadrement administratif.

Tant par ses activités annexes que par les exigences de son expansion et de

sa modernisation, l'agriculture française demande déjà et va demander de plus en plus un effort d'encadrement sans précédent. Si on ajoute à cela que la préparation aux carrières agricoles est dispersée entre de nombreuses écoles privées et publiques, celles-ci dépendant les unes du ministère de l'Agriculture et du ministère de la France d'outre-mer, les autres du ministère de l'Education nationale, on comprendra qu'un guide mis à jour soit nécessaire tout à la fois aux jeunes gens qui cherchent une future

activité professionnelle et à leurs familles, aux éducateurs qui ont la charge de les informer et aux responsables des nombreuses formes d'activité professionnelle dénommées agricoles.

Les uns et les autres trouveront les informations dont ils ont besoin dans le numéro 78-79 de la revue « Avenir ».

Prix du numéro 78-79 : 600 francs (franco 630) à demander à la Revue « Avenir », 29, rue d'Ulm, Paris (V^e). C.C.P. 2027-66 Paris.

LA PAGE DES TRAITEMENTS

Pour la défense des catégories C et D

Les nouveaux traitements de janvier une fois mis en paiement et en attendant la mise au point des décisions relatives à la « prime de recherche » ou aux indices des élèves-professeurs, notre attention doit se porter sur les mesures proposées par le gouvernement à l'intention des fonctionnaires des catégories D et C (personnels dits de service et d'exécution).

Les projets communiqués, à titre officieux seulement jusqu'à présent, par le secrétaire d'Etat à la Fonction publique (cf. tableaux ci-dessous), s'inscrivent dans le cadre du plan d'harmonisation des rémunérations et des statuts du secteur nationalisé et du secteur public.

Les services de la Fonction publique et du Budget veulent d'abord simplifier tout à la fois, les échelles hiérarchiques (onze au lieu de quelque cent trente) et les régimes d'avancement (deux rythmes d'avancement répartis sur 21 ans pour la catégorie D et sur 24 ans pour la catégorie C). Afin de favoriser légèrement les débutants, ils ont prévu une cadence d'avancement plus rapide au commencement qu'à la fin de la carrière (durée de stage dans chaque

par **H. Rouxville**

échelon, portée au cours de l'avancement, de un à quatre ans) et, pour rendre plus « payante » toute promotion professionnelle, ils ont admis que l'agent promu d'une échelle à l'échelle supérieure et même de la catégorie D à la catégorie C, conserverait dans la nouvelle échelle le numéro d'échelon qu'il avait dans son échelle antérieure, quitte à perdre l'ancienneté d'échelon acquise dans cette échelle.

D'autre part, s'agissant du classement des emplois existants dans les nouvelles échelles, Fonction publique et Budget, ayant égard au léger avantage indiciaire accordé en 1948 aux personnels qui concourent soit à une tâche éducative (agents de service des établissements d'enseignement), soit à la conservation de patrimoine culturel (gardiens des Archives, Bibliothèques et Musées) acceptent que ces personnels bénéficient d'un « glissement » d'échelle ; par exemple les « agents non spécialistes » des lycées ou collèges et les gardiens des musées seraient rangés dans l'échelle D2 (et non D1), les agents spécialistes de 3^e catégorie des lycées et les brigadiers des musées trouveraient place dans l'échelle D3 (et non D2).

Toutes ces dispositions nouvelles qui auraient effet financier du 1^{er} octobre 1956 doivent être prochainement et officiellement soumises à l'avis du Conseil supérieur de la Fonction publique. Telles qu'elles se présentent, elles comportent quelques améliorations pour les catégories intéressées mais elles n'en sont pas moins considérées comme très insuffisantes par toutes les organisations syndicales de fonctionnaires.

La Fédération générale des fonctionnaires C.F.T.C. aurait beau jeu de rappeler que certaines de ces organisations ont assumé, en octobre-novembre 1956, la responsabilité de cesser prématurément la pression exercée sur les pouvoirs publics et de se contenter de crédits budgétaires notoirement insuffisants pour pouvoir donner lieu à un redressement vraiment appréciable de la situation des fonctionnaires les plus modestes. Mais, plus attaché à l'intérêt de ses mandants qu'au développement de vaines polémiques, le bureau fédéral C.F.T.C. a décidé d'inviter les syndicats affiliés à s'associer aux manifestations de protestation prévues pour la fin de janvier. Les enseignants ne manqueront pas de marquer, en la circonstance, leur pleine solidarité avec tous ceux qui sont les auxiliaires discrets très indispensables du service public de l'Education Nationale.

Le 24 janvier 1956.

Commission des statuts et des traitements

RÉUNION PLÉNIÈRE DU JEUDI 17 JANVIER 1957

Présents : Mlles Charageat, Carrigoux et Langlois (Musées), MM. Di Legge, Gérault, Hamel, Lebon, Littaye, Plassais, Poisson, de Rogez, Rouxville, Sabot, Tonnaire, Waquet.

Excusés : Mlle Mathieu, Bouret.

◆ **CLASSEMENT INDICIAIRE.** — Rouxville, rendant compte de la dernière session du Conseil supérieur de la fonction publique, retient les points suivants :

1) Attribution de l'indice net 225 aux élèves-artistes-cartographes, qui fournit un argument de plus pour l'attribution du même indice de début aux élèves-professeurs des I.P.E.S.

2) Accord des deux sections syndicale et administrative du Conseil en faveur de la suppression de toute mention de classe dans le classement indiciaire officiel des conservateurs des Archives (250-550), ce qui doit donner à ce personnel plus de facilité pour obtenir un régime d'avancement meilleur.

3) Refus du secrétaire d'Etat à la F.P., président la séance plénière du Conseil, de mettre aux voix l'indice terminal 450 réclamé pour les sous-intendants par un vote unanime de la section syndicale.

D'autre part, Rouxville souligne la portée des nouvelles majorations indiciaires (accordées à des catégories-types de fonctionnaires et mettant en jeu les « points névralgiques » 360, 510 et 630) qui justifient, plus que jamais, le reclassement indiciaire de la fonction enseignante.

Waquet précise que l'indice terminal 430 pour les adjoints d'archives (sur lequel il y a désormais accord entre les Ministères intéressés) doit être enfin soumis au Conseil des ministres le 23 janvier.

◆ **PROBLEMES DE LOGEMENT.** La Commission confiée à Littaye le soin de préparer pour « S. U. » une mise au point du régime de l'allocation logement (période du 1^{er} juillet 1956 au 30 juin 1957).

Gérault expose les difficultés créées par l'Administration des Domaines aux personnels des services d'administration et de gestion des établissements d'enseignement, en nature de logement et de prestations en nature. Le problème le plus urgent est celui des fonctionnaires qui ne sont pas logés effectivement (suite de locaux disponibles) et auxquels est refusée l'« indemnité représentative de logement », alors que leur est demandé un service permanent et continu, sans la moindre compensation d'indemnité pour travaux supplémentaires. Il y a là une situation scandaleuse qu'il importe de faire cesser au plus vite afin de préserver le recrutement de personnels indispensables pour la vie des établissements.

◆ **INDEMNITES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES.** Le « B.O. » a publié le nouveau barème des heures supplémentaires dans l'enseignement du second degré mais une démarche s'impose auprès du Ministère de l'EN, afin d'obtenir la révision (qui n'est malheureusement pas automatique) des taux des heures supplémentaires dans l'enseignement supérieur ainsi que du barème des indemnités pour participation à un jury d'examen ou de concours.

◆ **HARMONISATION DES CARRIERES DES FONCTIONNAIRES DES CATEGORIES D ET C.** Le reste de la séance est consacré à l'étude des propositions officieuses du Secrétaire d'Etat à la Fonction publique (F article 4 contre).

PROCHAINE REUNION DE LA COMMISSION : LE JEUDI 21 FEVRIER.

Projet d'harmonisation des carrières des catégories de fonctionnaires C et D

CATÉGORIE C (7 Échelons)		AVANCEMENT EN 24 ANS, RÉPARTI SUR 10 ÉCHELONS									
Echelons	Durée de stage dans l'échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
C ⁷ Aide technique principal et technicien adjoint de laboratoire.	1 an	205	225	245	265	285	305	320	335	350	365
		180	195	210	225	240	255	265	275	285	295
C ⁶ Aide technique de laboratoire. Chef de groupe.	1 an	190	210	225	240	255	270	285	300	315	330
		170	185	195	210	220	230	240	250	260	270
C ⁵ Agent d'exploitation P.T.T.	1 an	150	170	190	210	225	240	255	270	285	300
		140	155	170	185	195	210	220	230	240	250
C ⁴ Secrétaire sténodactylo. Commis - Adjoint administratif.	1 an	150	165	180	195	210	225	240	255	270	285
		140	150	160	175	185	195	210	220	230	240
C ³ Aide de laboratoire spécialisé.	1 an	150	165	180	195	205	215	225	235	245	255
		140	150	160	175	180	190	195	205	210	220
C ² Sténodactylo. Téléphoniste.	1 an	150	165	175	185	195	205	215	225	235	245
		140	150	155	165	175	180	190	195	205	210
C ¹ Facteur P.T.T.	1 an	140	150	160	170	180	190	200	210	220	225
		130	140	145	155	160	170	175	185	190	195

CATÉGORIE D (4 Échelons)		AVANCEMENT EN 21 ANS, REPARTI SUR 8 ECHELONS								NOTA
Echelons	Durée du stage dans l'échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	
D ⁴ Aide de laboratoire. Magasinier de la Bibliothèque Nationale. Préposé des Musées.	1 an	145	160	175	185	195	205	215	225	a) En cas de passage d'une échelle à l'échelle supérieure, ou même de la catégorie D à la catégorie C, l'agent intéressé doit conserver son numéro d'échelon.
		135	145	159	165	175	180	190	195	
D ³ Agent de bureau - Aide-Commis. Dactylographe.	1 an	125	140	155	165	175	185	195	205	b) Tout agent classé à un indice de début inférieur à 125 doit, après 6 mois de stage, recevoir la rémunération de l'indice 125.
		120	130	143	150	159	165	175	180	
D ² Agent de service 1 ^{re} catégorie.	1 an	115	130	145	155	165	175	185	190	
		110	124	135	143	150	159	165	170	
D ¹ Agent de service 2 ^e catégorie.	1 an	100	125	135	145	155	165	175	180	
		100	120	125	135	143	150	159	160	

La page du premier degré

Commission administrative du premier degré

Suite du compte-rendu
(cf S.U. n° 177)

III. - Préparation du congrès

PINOTEAU rappelle que c'est essentiellement pour une triple série de raisons que le B.N. avait proposé à la dernière C.A. de présenter toutes les questions intéressant le prochain congrès : degré sous le thème unique de « école rurale et l'instituteur ». Il fallait d'abord que le B.N. 1^{er} degré qui, entre les réunions de la C.A., a la charge de la section et qui est en majorité composée de citoyens, puisse tenir davantage compte des problèmes posés aux uraux. Sur un plan plus général, il y a une crise de l'influence des instituteurs et un grave problème d'évolution pour les campagnes françaises. Nous pensons qu'une analyse de la situation actuelle et une étude des moyens proposés pour y répondre peuvent aider à la solution de l'un et de l'autre.

CE QUI A ETE FAIT DEPUIS LA DERNIERE C.A. : Envoi d'un premier schéma - Questionnaire paru dans « S.U. » n° 176.

Prises de contacts avec des personnalités et organisation d'une réunion.
CE QUI RESTE A FAIRE : améliorer, compléter le schéma pour parution dans le n° de S.U. consacré aux rapports du Congrès - Combiner le travail jusqu'au Congrès - Au Congrès présenter seulement quelques points qui se seront révélés essentiels - Le travail devra être continué par la suite.

METHODES PROPOSEES : tous documents, réponses, observations, suggestions d'abord centralisées à Paris, qui répartit ensuite une équipe de travail par grande question avec un rapporteur. Exemple : L'enseignement post-scolaire agricole : MOULLERE, rapporteur ; équipe des itinérants particulièrement intéressés par ce travail. Approbation de la C.A.

POISSENOT propose que chaque paragraphe du schéma soit approfondi le plus tôt possible. Il transmet un dossier des diverses études faites il y a quelques années au SGEN sur le même thème.

IV. - Elections aux C.A.P.

BROCARD indique à la C.A. que la date du renouvellement des C.A.P. n'est pas encore fixée. Sans doute le scrutin n'aura-t-il pas lieu avant fin mars début avril. La C.A. étudie en détail les con-

ditions dans lesquelles se dérouleront les élections et prend un certain nombre de décisions pratiques qui feront l'objet d'une circulaire aux secrétaires académiques et départementaux.

ACTIVITÉ DU BUREAU

Séance du 17 janvier 1957

Présents : Bazin, Bouret, Brocard, Caspard, Cournil, Himon, Mlle Lallement Manent, Perrin, Pinoteau, Poisson.

APRES LA C.A. DE DECEMBRE

♦ PREPARATION DU CONGRES. - Pinoteau informe le bureau de l'état de préparation du rapport sur l'école rurale de l'instituteur. Mise au point de la méthode du travail. Accord du bureau.

♦ JOURNEES JEUNES. - Pinoteau rend compte des dispositions prises pour assurer le succès des journées qui se tiendront en même temps que le congrès.

Il insiste notamment sur le choix qui doit être fait à l'échelon départemental : les jeunes militants des divers degrés peuvent assister au congrès comme délégués statutaires. Les journées jeunes doivent être réservées à des jeunes des divers degrés désireux de s'initier au syndicalisme et susceptibles de militer au S.G.E.N. dans les années à venir. Une première sélection peut d'ailleurs être opérée au cours des journées jeunes régionales.

♦ ELECTIONS AUX C.A.P. - Brocard résume les indications données aux secrétaires départementaux en conclusion de la discussion en commission administrative.

COMMISSION PEDAGOGIQUE

♦ Bouret rend compte des travaux de la dernière réunion.

♦ Poisson s'inquiète de l'absence des représentants de certaines catégories. Discussion et mise au point pour la prochaine réunion.

♦ Création des I.P.E.S. - Répercussions possibles sur le recrutement du Premier Degré. Discussion générale sur les causes d'évaluations possibles et sur les moyens d'y remédier en conservant un recrutement qualitatif indiscutable. Caspart notamment souligne le

danger de chercher les remèdes dans un isolement du Premier Degré qui tenterait d'assurer son propre recrutement « en vase clos ».

Une politique de recrutement bien comprise devrait comporter :

- une revalorisation de la fonction d'instituteurs notamment dans les débuts de la carrière.

- le souci de recruter des éléments de qualité sans toutefois élever trop tôt des barrières qui écartent de la profession des jeunes qui deviendront par la suite de bons bacheliers.

- une formation en partie commune des maîtres des divers degrés et une formation professionnelle effective.

- l'opposition à tout recrutement de personnel non titulaire du baccalauréat complet.

♦ Commission pédagogique 1^{er} degré. - Brocard indique qu'une réunion prochaine de spécialistes des diverses disciplines doit étudier l'adoption des programmes du second degré aux conditions nouvelles que créerait l'adoption de la loi cadre.

Il demande que la commission 1^{er} degré se penche sur la définition du rôle du Premier Degré, dans ces perspectives et étudier la nécessaire adaptation des programmes, notamment en calcul et français.

Proposition adoptée par le bureau.

AUDIENCES ET DEMARCHES

Compte rendu de l'audience à la direction du Premier Degré (11 janvier).

AFFAIRES SUIVIES

♦ Situation de Madame V.

♦ Situation de Madame K.

♦ Echange de vues sur le rôle des élus à la C.A.P.

♦ Intervention en faveur d'un camarade interné dans un « camp d'hébergement ». Appui du bureau.

TRAITEMENTS AU 1^{er} JANVIER 1957

PREMIER DEGRÉ

		Stagiaire	6 ^e	3 ^e	4 ^e	3 ^e	2 ^e	1 ^{er}	H. C.
Instituteurs	Indice net	185	218	240	262	284	306	328	360
	Traitement	357	430	485	539	588	648	695	774
Directeur 2 classes	Indice net	190	223	245	267	289	311	333	365
	Traitement	366	440	493	547	602	656	711	791
Directeur 3 classes	Indice net	195	228	250	272	294	316	338	370
C.C. moins de 3 ans	Traitement	383	456	510	564	612	666	721	799
C.C. 3 à 6 ans	Indice net	200	233	255	277	299	321	343	375
	Traitement	391	464	519	573	627	682	736	816
Directeur 4 classes	Indice net	205	238	260	282	304	326	348	380
C.C. 6 à 9 ans	Traitement	400	481	536	583	638	690	745	825
Directeur 5 à 9 classes	Indice net	215	248	270	292	314	336	358	390
C.C. 9 à 12 ans	Traitement	425	500	561	607	661	716	770	850
Directeur 10 classes et plus	Indice net	225	258	280	302	324	346	368	400
C.C. plus de 12 ans	Traitement	451	525	578	632	687	741	796	876
Directeur C.C. moins de 6 classes	Indice net	225	260	284	308	331	354	377	410
	Traitement	451	536	588	651	707	763	819	901
Directeur C.C. 6 à 11 classes	Indice net	235	270	294	318	341	364	387	420
	Traitement	476	561	612	672	733	784	845	927
Directeur C.C. plus de 12 classes	Indice net	245	280	304	328	351	374	397	430
	Traitement	493	578	638	695	758	808	864	952
Elèves-maîtres	Indice net	175							110
4 ^e année E. N.	Traitement	340							196

EXEMPLE DE CALCUL

	Stagiaire zone 7,56 % célibataire chargé d'école	Instituteur 4 ^e classe Paris célibataire	Directeur 10 cl. 1 ^{er} classe, Z. 4,45 % 1 enfant de plus de 10 ans	C.C. 6 à 9 ans 2 ^e cl., zone 0 % 3 enfants S.U. moins de 10 ans
Traitement annuel brut	257 000	539 000	796 000	690 000
Traitement annuel fictif suppl. familial	408 000	539 000	796 000	690 000
Traitement mensuel (- 6 %)	27 965	42 221	62 353	54 050
Indemnité de résidence et abondement résidentiel	5 962	11 229	13 266	14 375
Transport		800		
Supplément familial de traitement			500	6 350
Indemnité forfaitaire spéciale	1 000	666	1 000	1 000
Total	34 927	54 916	77 119	75 775
A déduire :				
Sécurité Sociale	743	1 100	1 100	1 100
Mutuelle éventuellement	357	539	796	690
Ajouter :				
Salaires uniques et allocations familiales				20 896

Académie de Paris

SECTION DÉPARTEMENTALE DU LOIRET

Un exemple des attaques auxquelles nous pouvons être soumis, dans la période actuelle de restrictions des libertés, vient de se produire à Orléans. Le journal local « La République du Centre » publiait, le 24 novembre dernier, un extrait du compte rendu d'une séance du Conseil général sous le titre agressif : « D'où vient le malaise civique dans le corps enseignant ? ».

Le texte se réfère à une déclaration de la directrice de l'école normale d'institutrices, reprise par M. l'Inspecteur d'Académie dans son rapport au Conseil général. Elle déplorait le manque de sentiment civique des normales, leur promptitude à suivre les conseils d'une « meneuse » et leur incapacité à transmettre les dispositions dont elles seraient privées. Un conseiller général, qui est aussi député, en a profité pour protester contre « la place » tenue « dans l'enseignement » par des « personnes qui prennent leurs mots d'ordre à l'étranger ».

Renchérissant, un hebdomadaire orléanais attaquait à son tour le corps enseignant et faisait, par comparaison, l'apologie de l'enseignement privé.

Ces généralisations abusives devant l'opinion publique, si désastreuses soient-elles, ne doivent pas faire oublier le caractère surprenant des appréciations semi-officielles portées par des autorités universitaires contre leurs subordonnés, alors que des sanctions réglementaires sont à leur disposition dans les cas délictueux.

Il ne semble pas exagéré de leur demander de prendre leurs responsabilités, lorsqu'il est nécessaire, et de s'abstenir, en d'autres circonstances, d'affirmations de valeur incertaine.

Les sections S.G.E.N. d'Orléans ont traduit leur étonnement et leur protestation dans une motion portée à la connaissance de M. l'Inspecteur d'Académie.

**TOILES
A DRAPS**

LES PLUS BELLES
ET LES MEILLEURES QUALITÉS
Prix très réduits à nos adhérents
Echantillons franco sur demande
LANDIER, Toilier
YSSINGEAUX (Haute-Loire)

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES A L'ÉCOLE PRIMAIRE

par René DENIS, Professeur agrégé au Lycée de Beauvais

Dans l'article ci-dessous notre camarade Denis pose le problème du bilinguisme à l'école primaire, ou plus exactement de l'enseignement d'une langue vivante dès l'âge de six ans.

La question s'étant déjà posée de divers côtés, il nous paraît intéressant d'apporter des éléments d'information sérieux.

Précisons toutefois que nous nous plaçons ici sur le terrain strictement pédagogique, volontairement à l'écart des querelles idéologiques et des remous soulevés autour du « Monde Bilingue ».

Nous donnons par ailleurs quelques remarques faites par la commission pédagogique nationale en première approximation.

Des expériences d'enseignement d'une langue étrangère vivante à l'école primaire se multiplient en France. Des instituteurs y participent. Pourquoi cette révolution ? La raison est simple et impérative. C'est vers 6 ans que les enfants apprennent le mieux les langues vivantes, sans effort et sans dommage, si la méthode est bonne. C'est donc théoriquement au moins l'intérêt des enfants. Il y a, je crois, unanimité sur ce point. Les objections certes existent,

1. - Les élèves

« Les élèves ont déjà beaucoup de mal à apprendre le français », font remarquer certains. A quatorze ans, ils risquent d'avoir oublié leur langue maternelle et de passer le certificat d'études en langue étrangère. La boutade est plaisante, mais ce n'est qu'une boutade. Nous croyons au contraire que la langue étrangère à dose modérée (une heure à deux heures par semaine) créera l'effet de réactif, éveillera l'attention, la portera sur la langue maternelle qui sortira enrichie. Cela ne ressemble en aucune façon à

le contraire serait surprenant, mais ne sont pas irréfutables sauf une. L'introduction d'une langue vivante à l'école primaire est révolutionnaire en ce sens qu'elle accorde une double promotion et aux langues vivantes et aux instituteurs. Pour ceux qui croient que cette double promotion est injustifiable, le débat est tranché. Pour les autres, la discussion est ouverte dans un commun effort de recherche.

2. - Le programme

« Qu'espérez-vous enseigner avec 2 heures hebdomadaires ? Certaines critiques, en exagérant un peu, ont soutenu qu'au bout d'un mois les élèves sauraient trois phrases. Mettons qu'ils en sachent dix, c'est encore bien peu. C'est ici qu'il faut se demander si une diminution d'horaire pour l'initiation à la langue vivante, diminue les résultats à la fois quantitativement et qualitativement. Dans le cas qui nous occupe, la réponse est facile : on apprend moins, mais on apprend aussi bien (ou aussi mal). Est-il pédagogique d'apprendre peu ? Oui, car il s'agit des éléments de la langue parlée, de tout ce qu'on ne pourra enseigner plus tard (c'est-à-dire 20 à 30 sons, 2 ou 3 types d'intonation et quelques dizaines de structure). La première condition du succès est donc de savoir exactement ce que l'on veut et de vouloir peu, de limiter les objectifs. Je renvoie ceux de nos collègues qui seraient sceptiques

un apprentissage que l'on ferait dans la rue au petit bonheur. La méthode sera active et les moyens ne manqueront pas (ordres, mouvements, travaux manuels, chants, poèmes, saynètes, etc.). Il est hautement souhaitable d'avoir des classes de vingt élèves, mais l'expérience a prouvé que ces activités de jeu produisent également des résultats appréciables, et de plus détendent la classe, avec des groupes de trente élèves. Il est vrai qu'il s'agit d'une « séance » de langue et non de leçon au sens traditionnel.

3. - Les maîtres

De tous temps, les langues vivantes ont été réservées au « cycle secondaire », de même que le latin est resté l'apanage des lycées (un bon moyen de sauver le latin eût été de l'inscrire aux programmes des Ecoles normales primaires).

En France, l'objection la plus forte contre l'introduction d'une langue vivante à l'école primaire est la suivante : les élèves sont incapables de l'apprendre et les instituteurs sont incapables de l'enseigner. L'on sous-entend parfois, en « technicien » et sans intention malveillante, j'en suis sûr, que cette incapacité des instituteurs à enseigner des langues vivantes est congénitale. Il est certes facile d'invoquer le niveau dans certains Cours complémentaires de province, niveau manifestement inférieur à celui des lycées mais : a) comme l'écrivait l'inspecteur général Heller, il y a quelques mois, on ne saurait trop insister sur les progrès des Cours complémentaires ; b) Ceux des professeurs de lycée qui critiquent durement les Cours complémentaires de province ont-ils fait un

aux travaux considérables de l'Institut d'Education (Université de Londres) sur la question. Et puisque nous parlons de l'Angleterre, je signalerai aussi le « pamphlet numéro 29 » qui vient d'être édité à Londres (août 1956) par le Ministère de l'Education. Le Ministère est tout acquis à l'introduction de l'étude d'une langue vivante à l'école primaire élémentaire à condition que les maîtres soient compétents, les classes de vingt élèves (c'est évidemment préférable), la méthode vivante et les objectifs limités : « Trois ou quatre séances très courtes, bien réparties dans la semaine, peuvent suffire pour atteindre ces objectifs importants mais limités ». C'est aussi notre avis.

Je verrais volontiers des séances de 15 à 30 minutes au maximum dont la fréquence irait de 3 à 5 par semaine. On les appellerait activités dirigées de langue étrangère.

effort pour aider leurs collègues moins favorisés ? Malgré des difficultés sans nombre, aucun instituteur n'a jamais refusé à ma connaissance de suivre un stage, de bénéficier de conseils, de recevoir l'aide amicale de spécialistes. Il faudrait que nous, professeurs de lycée, procédions à notre examen de conscience et que ceux qui n'ont pas le loisir de faire de la critique constructive acceptent d'« attendre et voir ».

Un problème urgent est donc de renforcer par tous les moyens l'enseignement des langues vivantes à l'école normale. Mais dans l'immédiat, la langue étrangère peut être introduite progressivement dans un nombre toujours plus grand d'écoles primaires, grâce : a) aux instituteurs bilingues (il y en a parmi les 200 000 instituteurs de France) ; b) aux échanges d'institutrices suppléantes (ex. Arles-York) ; c) aux échanges de jeunes assistants d'un nouveau modèle, dûment choisis, préparés et guidés (ex. Luchon-Harrogate, Vincennes-Lambeth) ; d) aux aides audiovisuels (expérience des Landes).

4. - Quelle langue enseigner ?

Toutes les langues sont belles et méritent d'être apprises. Les anglicistes déplorent en particulier la désaffection dont souffre l'étude de l'allemand en France (alors que cette étude montre une légère progression en Angleterre...) Les mêmes anglicistes se félicitent des succès foudroyants de l'espagnol. Ils souhaiteraient que le russe ait plus d'adeptes, qu'il perde sa réputation universelle de langue très difficile. Personnellement, je souhaiterais que l'on attire davantage de Français vers le japonais (80 millions d'individus parlent cette langue) et le bengali (160

millions), mais cela n'est peut-être pas à la portée de tous. Ce que nous voudrions de tout cœur, c'est qu'il y ait dans le monde de demain autant de trilingues, sinon plus, qu'il y a aujourd'hui de bilingues vrais ou supposés. Ce que nous souhaitons, c'est que tous les enfants, riches et pauvres, puissent apprendre une langue seconde et si d'aucuns s'occupent de la plus facile et de la plus répandue, il n'est interdit à personne d'œuvrer pour une autre, sans exclure l'italien ou le portugais.

R. D.

Observations sur l'enseignement d'une langue vivante étrangère à l'école primaire

L'introduction d'une nouvelle discipline dans les classes primaires paraît aller à l'encontre des vœux de nos derniers congrès qui demandaient à l'école de concentrer tout son effort sur les matières de base : calcul, lecture, français.

Par ailleurs, il paraît moins nécessaire de procéder dès l'école primaire à l'initiation de tous les jeunes à une langue étrangère s'ils sont tous assurés de fréquenter les écoles moyennes et au moins les écoles terminales jusqu'à 16 ans comme le prévoit le projet de réforme actuellement en discussion.

Cependant, deux arguments incitent à prendre en considération les expériences qui sont faites actuellement et à envisager l'extension :

— L'âge de six ans est le plus favorable pour l'apprentissage d'une seconde langue ;

— Cet apprentissage en développant l'attention des enfants à l'égard du langage facilite l'étude de la langue maternelle.

En tout état de cause — et sous réserve de travaux plus poussés de nos commissions pédagogiques sur la question — il semble qu'un certain nombre de conditions doivent être posées au départ :

a) Les expériences en cours seront poursuivies aussi scientifiquement et aussi loyalement que possible pour qu'on ait l'absolue

certitude que l'introduction d'une langue étrangère à l'école primaire ne causera aucun tort aux autres disciplines et spécialement au français.

b) Cet enseignement ne pourra être obligatoire ni pour les maîtres, ni pour les élèves, au moins dans une première phase.

c) Dans l'impossibilité où l'on se trouve actuellement de dégager même un quart d'heure par jour dans nos horaires, les exercices de langue se feraient pendant les études du soir, à titre d'activités dirigées.

d) Il ne peut s'agir que d'un enseignement purement oral — au besoin avec l'aide des méthodes modernes audio-visuelles — mais excluant radicalement tout travail écrit, toute étude de règles de grammaire, etc.

e) Les maîtres intéressés doivent avoir la possibilité de perfectionner dans des stages leur connaissance d'une langue étrangère et d'apprendre les méthodes très particulières de son enseignement dans les classes primaires, le même effort étant fait dans les écoles normales.

f) En tout état de cause, aucune expérience en sera faite dans les régions où, par suite de l'existence d'un patois vivace ou pour toute autre raison les enfants arrivent à l'école primaire sans savoir parler le français.

BOURET.

Pour connaître la Chine

Un de nos collègues retraité, bien connu dans les milieux de l'école moderne, est appelé à faire l'an prochain un voyage d'études en Chine. Il a semblé que les résultats que nous sommes fondés à en escompter, seront d'autant plus positifs que le travail aura été collectif.

Il est donc hautement souhaitable que tous ceux qui s'intéressent à une question quelconque ayant trait à l'enseignement, nous écrivent à ce sujet.

Le bureau d'organisation s'est déjà réuni à Paris et il a établi un plan de travail provisoire. Nous souhaitons recevoir tous les éclaircissements, toutes les critiques, tous les compléments que tous nos camarades de l'enseignement désireraient y apporter.

En retour, un compte rendu détaillé leur serait naturellement adressé sur la nature des documents rapportés et leur utilisation.

I. — REALISATIONS

Nous envisageons surtout de rapporter des documents sur la Chine pouvant être utilisés par des enfants ou des jeunes gens, ou bien être fournis aux clubs populaires, bibliothèques ou associations.

1^o Documents généraux sur la géographie physique, la géographie humaine, l'économie.

2^o Documents typiques : la vie de l'enfant dans telle région agricole de la Chine, ou dans telle grande ville (Ex. « L'enfant de Pékin »).

Selon leur ampleur, leur caractère, ces documents seraient réalisés soit sous forme de brochures documentaires illustrées en couleurs, soit sous forme de films fixes en couleurs, soit sous forme de fiches documentaires (boussoles, poudre, papier...).

3^o Attitudes spécifiquement chinoises des parents envers leurs enfants : comportement traditionnel et éléments nouveaux des relations parents-enfants.

4^o Documents sur l'orientation générale de l'enseignement et des méthodes en relation avec l'évolution sociale du pays.

II. — CORRESPONDANCES

Tous ces renseignements pourront être publiés, mais il doit résulter aussi de nos démarches un réseau de correspondances entre maîtres et entre classes.

Les maîtres pourraient ainsi comparer leurs techniques réciproques d'éducation et d'enseignement, échanger des travaux permettant de présenter des expositions, de se poser des questions. Les élèves pourraient également se lier par une correspondance directe.

Une correspondance est déjà établie avec des Chinois de Pékin, Canton et de la région de Shanghai pour préparer des entrevues personnelles profitables et des enquêtes.

Nous n'avons pas donné aux différents points de ce plan de travail un ordre d'importance : nous travaillerons au mieux selon les occasions et les possibilités que nous trouverons là-bas. Mais il est évident que les questions qui seraient posées dès maintenant par tous nos collègues donneraient plus de poids aux démarches qui pourraient être tentées.

Pr le Comité d'organisation :
FERGANI,
123, rue Gambetta,
CHALETTE (Loiret).

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE : 1789

Aux séries de photographies diffusées jusqu'à maintenant chaque quinzaine, La Documentation Française a décidé de substituer de véritables dossiers de documents sur une question. Elle met ainsi à la disposition des membres de l'enseignement un matériel pédagogique susceptible de faciliter leur tâche en relation avec les nouvelles directives que prépare le ministère de l'Education nationale sur l'allègement des programmes et la pé-

dagogie de l'histoire et géographie. L'abonnement à la Documentation photographique comprend deux options :

Abonnement à la Documentation photographique seule : un an : 2 100 francs (enseignement : 1 890 fr.).

Abonnement à la Documentation photographique accompagnée de 4 diapositifs en couleurs par série : un an : 5 100 fr. (enseignement : 4 590 francs).

AU B.O. 1^{er} DEGRÉ

ASSISTANTS ÉTRANGERS

La C. du 26-11-58 au B.O. n° 43 prévoit le maintien des postes existants et la création de nouveaux. Détails sur leur rémunération (assimilés aux suppléants).

CONDITIONS DE SERVICE EXIGÉES DES DIRECTEURS, DIRECTRICES, MAÎTRES ET MAÎTRESSES D'ÉCOLE ANNEXE (Décret du 7-12-56, au B.O. n° 45 de 56).

Article premier. — L'article 5 du décret du 29 novembre 1948 est modifié ainsi qu'il suit :

« Les directeurs et directrices d'école annexe sont choisis par le recteur parmi les instituteurs et institutrices titulaires du ressort académique figurant sur une liste d'aptitude dressée chaque année par le comité des inspecteurs d'académie, sur proposition des comités consultatifs départementaux. Ils doivent être titulaires du brevet supérieur ou

du baccalauréat et compter dix ans de services effectifs d'enseignement public.

« Les maîtres des écoles annexes sont choisis dans les mêmes conditions. Ils doivent avoir au moins vingt-cinq ans d'âge et compter cinq ans de services effectifs d'enseignement public.

« La publication des postes vacants dans les écoles annexes ou susceptibles de l'être doit être faite avant le 15 avril de l'année civile au cours de laquelle ces postes doivent être pourvus. »

EXAMENS

C.A. à l'inspection des écoles maternelles : date de l'examen, 31 mai 1957 ; clôture d'inscription, 1^{er} avril.

C.A. à l'enseignement dans les écoles de plein air : date de l'examen, 11 avril ; clôture d'inscription, 11 février.

INDEMNITÉS DE DÉMÉNAGEMENT

Nous avons indiqué (S. U. n° 176, page 3) les démarches entreprises par le secrétariat à la direction du Premier Degré (16 novembre) et au cabinet du ministre (30 novembre) pour obtenir une amélioration des conditions d'attribution d'indemnités de déménagement fixées par la note de service du 29 octobre 1956 (voir texte de la note dans S. U. n° 175, page 3).

Une note du 29 décembre (note n° 124 de la direction du Premier Degré, 5^e bureau) apporte un premier correctif. On y lit notamment :

« Par note de service visée en référence, je vous ai fait notamment connaître que, pour pouvoir éventuellement bénéficier du remboursement de leurs frais de déménagement, les fonctionnaires recevant une nouvelle affectation devaient « avoir présenté une demande portant, par ordre de préférence, sur un minimum de cinq postes vacants ».

« Après entente avec les services de M. le Ministre des Affaires économiques et financières, je vous informe qu'il n'y a pas lieu d'opposer cette mesure restrictive aux fonctionnaires DONT LA NOMINATION A ÉTÉ PRONONCÉE ANTERIEUREMENT AU 1^{er} SEPTEMBRE 1956 (même si le déménagement n'a été effectué que postérieurement à cette date).

« Je vous demanderai, en conséquence, de faire assurer le mandatement des indemnités éventuellement dues aux fonctionnaires se trouvant dans cette situation sur les crédits mis à la disposition de M. le Préfet au titre de l'exercice 1956.

« Au cas où les disponibilités existantes ne le permettraient pas, vous voudrez bien m'adresser, par l'un des plus prochains courriers, une demande de crédits qui ne pourra recevoir satisfaction que sur la dotation de l'exercice 1957. »

Tous nos camarades nommés antérieurement au 1^{er} septembre ne se verront donc pas opposer la mesure restrictive des « cinq postes ».

Mais la note du 29 septembre reste en vigueur pour les mutations postérieures au 1^{er} septembre.

Seule la pression syndicale maintenue permettra peut-être que, dans les tractations en cours entre le ministère de l'Éducation nationale et celui des Affaires économiques et financières, les collaborateurs de M. Ramadier comprennent l'absurdité de leur position et l'abandonnent.

Le S.G.E.N., pour sa part, s'emploie à faire disparaître cette clause restrictive inadmissible.

J. B.

CHRONIQUE DES LIVRES

Collection « Vous connaissez » : LE SYNDICALISME OUVRIER FRANÇAIS, par C. Chambelland, aux Éditions ouvrières, 12, avenue Sœur-Rosalie, Paris (13^e). 1 volume : 285 fr.

Dans un petit volume d'une centaine de pages, clair, aéré, facile à lire, l'auteur apporte les connaissances indispensables à tout syndicaliste.

Formation du syndicalisme ouvrier. Confédération générale du Travail. Fédérations de métiers et Fédérations d'industrie. La guerre 1914-1918 et la crise de 1921. Divisions et crises de 1921 à 1947. Le syndicalisme actuel. Bien entendu, les militants voudront approfondir ces premières notions, mais, tel quel, ce petit ouvrage est fort intéressant.

R. P.

POUR DES JEUNES (de 12 à 18 ans)

« Le Tesbi de nacre », par Leprince, dans la collection « Signe de Piste », B. : 300 fr. ;

R. : 400 fr., Éditions Alsatia, 17, rue Cassette, Paris.

Le Tesbi est un chapelet musulman et celui-ci a été retrouvé sur l'épave d'un torpilleur coulé en 1917 au large des côtes syriennes. Trois jeunes l'ont retrouvé avec un étonnant manuscrit vieux de cinq siècles. Nos jeunes aventuriers partent à la recherche d'un fabuleux trésor de guerre...

(de 11 à 15 ans)

« Le pays sans chemins », par Walbach, dans la Collection « Jamboree », B. : 250 fr. ; R. : 400 fr., Spes, 79, rue de Gentilly, Paris (13^e). Pierre, 14 ans, enfant abandonné, trouve un foyer, des parents qui ne font aucune différence entre lui et leur vrai fils, un frère qui le comprend...

« L'aigle d'argent », par Rennie, même collection. François, 14 ans, devient pensionnaire dans un collège allemand. Disponible, prêt au dialogue et aux échanges avec des garçons dissemblables à lui, il apprend que les choses sont difficiles malgré une immense bonne volonté...

BAREME des COTISATIONS

COTISATIONS	M.A. de l'E.T. (cat. D)	INSTITUTEURS	P.A. REPETITEURS	A. E.	CHARGES D'ENS. et P.d.A.	M.A. LIC. (cat. A)	PROF. CERT.	SECRET. GEN.	BI-ADMISSIBLES	PROF. AGREGES
1 400	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}
1 500	2 ^e	2 ^e	2 ^e	2 ^e	2 ^e	2 ^e	2 ^e	2 ^e	2 ^e	2 ^e
1 600	3 ^e	3 ^e	3 ^e	3 ^e	3 ^e	3 ^e	3 ^e	3 ^e	3 ^e	3 ^e
1 700	4 ^e	4 ^e	4 ^e	4 ^e	4 ^e	4 ^e	4 ^e	4 ^e	4 ^e	4 ^e
1 800	5 ^e	5 ^e	5 ^e	5 ^e	5 ^e	5 ^e	5 ^e	5 ^e	5 ^e	5 ^e
1 900	6 ^e	6 ^e	6 ^e	6 ^e	6 ^e	6 ^e	6 ^e	6 ^e	6 ^e	6 ^e
2 000	7 ^e	7 ^e	7 ^e	7 ^e	7 ^e	7 ^e	7 ^e	7 ^e	7 ^e	7 ^e
2 100	8 ^e	8 ^e	8 ^e	8 ^e	8 ^e	8 ^e	8 ^e	8 ^e	8 ^e	8 ^e
2 200	9 ^e	9 ^e	9 ^e	9 ^e	9 ^e	9 ^e	9 ^e	9 ^e	9 ^e	9 ^e
2 300	10 ^e	10 ^e	10 ^e	10 ^e	10 ^e	10 ^e	10 ^e	10 ^e	10 ^e	10 ^e
2 400	11 ^e	11 ^e	11 ^e	11 ^e	11 ^e	11 ^e	11 ^e	11 ^e	11 ^e	11 ^e
2 500	12 ^e	12 ^e	12 ^e	12 ^e	12 ^e	12 ^e	12 ^e	12 ^e	12 ^e	12 ^e
2 600	13 ^e	13 ^e	13 ^e	13 ^e	13 ^e	13 ^e	13 ^e	13 ^e	13 ^e	13 ^e
2 700	14 ^e	14 ^e	14 ^e	14 ^e	14 ^e	14 ^e	14 ^e	14 ^e	14 ^e	14 ^e
2 800	15 ^e	15 ^e	15 ^e	15 ^e	15 ^e	15 ^e	15 ^e	15 ^e	15 ^e	15 ^e
2 900	16 ^e	16 ^e	16 ^e	16 ^e	16 ^e	16 ^e	16 ^e	16 ^e	16 ^e	16 ^e
3 000	17 ^e	17 ^e	17 ^e	17 ^e	17 ^e	17 ^e	17 ^e	17 ^e	17 ^e	17 ^e
3 100	18 ^e	18 ^e	18 ^e	18 ^e	18 ^e	18 ^e	18 ^e	18 ^e	18 ^e	18 ^e
3 200	19 ^e	19 ^e	19 ^e	19 ^e	19 ^e	19 ^e	19 ^e	19 ^e	19 ^e	19 ^e
3 300	20 ^e	20 ^e	20 ^e	20 ^e	20 ^e	20 ^e	20 ^e	20 ^e	20 ^e	20 ^e
3 400	21 ^e	21 ^e	21 ^e	21 ^e	21 ^e	21 ^e	21 ^e	21 ^e	21 ^e	21 ^e
3 500	22 ^e	22 ^e	22 ^e	22 ^e	22 ^e	22 ^e	22 ^e	22 ^e	22 ^e	22 ^e

Retraités	700	Instituteurs suppléants	1200
Agents, Sténodactylos	1000	Délégués rectoraux licenciés	1400
M.I., S.E. non licenciés, Elèves maîtres	1000	Remplaçants, stagiaires	1400
dé F.P.	1000	POUR LES AUTRES COTISATIONS se reporter au n° 170 du 29-6-56 ou au n° 171 du 26-9-56.	
M.I., S.E. licenciés, stagiaires des C.P.R., délégués rectoraux non licenciés	1200		

Consulter la liste des trésoriers dans le numéro 171 de S. U.

ENSEIGNEMENTS SPÉCIAUX

Le nouveau bureau élu par la dernière assemblée générale s'est réuni à trois reprises pour prendre des mesures conservatoires en faveur des enseignements du dessin et du chant, notamment en ce qui concerne les horaires des cours élémentaires et moyens. Plusieurs questions ont été également examinées pour lesquelles un plan d'action a été arrêté ; citons, parmi les plus importantes, celles qui ont déjà fait l'objet de démarches : 1. Application des dispositions prévues pour l'accession au poste de professeur chef de travaux (E.M.T. et E.P.F.) ; 2. mesures spéciales en faveur des professeurs délégués, bénéficiaires du plan de liquidation et qui appartiennent à une catégorie pour laquelle il n'est que rarement mis des postes au concours ; 3. accès aux échelons supérieurs des professeurs issus des anciens cadres de la banlieue (révision complète de la question en considération de mesures prises dans diverses branches de l'enseignement public) ; 4. extension du bénéfice des assistants étrangers à tous les professeurs de langues vivantes qui le désirent ; 5. retraite complémentaire des cadres pour les professeurs délégués atteints par la limite d'âge ou ayant dépassé l'âge du concours ; 6. réservation de logements pour les professeurs des enseignements spéciaux et avantages particuliers pour l'accession à la propriété. Il n'est peut-être pas nécessaire de signaler que beaucoup

d'autres points ont retenu aussi toute notre attention, horaire des professeurs E.N.M.F. par exemple, etc. Je dois rendre ici hommage à notre collègue Forstmann pour l'excellent travail qu'il a accompli et les résultats qu'il a obtenus en ce qui concerne le problème du logement et la retraite complémentaire des cadres ; les liaisons qu'il a établies avec des parlementaires, des élus locaux et des membres du gouvernement sont des plus précieuses. Ceux de nos collègues qui sont intéressés par ces questions pourront s'adresser directement à lui. N'oublions pas non plus que, s'il est avant tout délégué syndical des langues vivantes, il est aussi le président de notre commission pédagogique.

Mlle Th. Maussant et M. Bagault, représentants C.F.T.C. à notre commission administrative paritaire, ont eu à siéger au sein de la commission de réforme et de la commission de classement qui s'est réunie pour procéder à l'examen des tableaux d'avancement complémentaires. Une réunion du Comité technique paritaire central de la direction des Services d'enseignement de la Seine est prévue pour le début de février. Au cours de cette séance, la plupart des points exposés ci-dessus seront portés à l'ordre du jour.

Le secrétaire général :
André R.-L. BAGAULT.

DANS LES ACADÉMIES

BORDEAUX

Secrétaire académique : de Zangroniz, Belle-Croix, Floirac (Gironde).
Secrétaire administratif : P. Bianchi, collège de Ribérac (Dordogne). Fichier, cotisations (sauf M.L.-M.E.), C.C.P. 1448-25 Bx.
Secrétaires départementaux : (Gironde) : de Zangroniz, Basses-Pyrénées) : Herman, lycée Louis-Barthou, Pau. (Dordogne) : Dandurand, lycée de garçons, Périgueux. (Lot-et-Garonne) : Bareil, lycée de garçons, Agen.
Trésorière : Mlle Sayous, maîtresse d'internat au lycée Camille-Jullian, Bordeaux.
Secrétaire 1^{er} degré : Villenave, 72 avenue d'Arès, Bordeaux.
A. E. : Godefroid, lycée V.-Dirany, Mont-de-Marsan.
M. I. : Thibault, lycée de Talence (Gironde).
Alberte Castet, lycée Camille-Jullian, Bordeaux.

Secrétaire pour l'E.T. : Mlle Roquillas Ed., 84, rue Dénery, Caudéran.
Centres d'apprentissage : Louis Joseph, M.I., Centre d'apprentissage du Vigan (Gironde).
Elus aux C.A.P. (tous degrés) :
Certifiés : Pouymat, lycée de garçons, Agen (L.-et-G.).
M.I.-S.E. : Mlle Castets, lycée Camille-Jullian, Bordeaux ; Mlle Layons, lycée Camille-Jullian, Bordeaux ; Coly, C.M.T., Périgueux (Dordogne) ; I.-Cl. Girou, lycée de Talence (Gironde).
Chargés de démarches au rectorat et à l'I.A. :
Bordeaux : de Zangroniz (professeur) ; Mlle Clairette Sayous, lycée Camille-Jullian (A.E.-M. A.-M.I.-S.E.) ; Villenave, 72, avenue d'Arès, Bordeaux (1^{er} degré).
I.A. (Landes) : Godefroid.
I.A. (Basses-Pyrénées) : Herman.
I.A. (Dordogne) : Dandurand.

LYON

Secrétaire académique : Vurpas, 31, rue Marc-Bloch, Lyon (7^e), PA-0615.
Secrétaire administratif (fichier, service de « Syndicalisme Universitaire », liaison avec les sections) : Chazaud, 42, rue P.-Cornelle, Lyon. Tél. LA 07-21.
Secrétaires départementaux : (Ain) : Branciard, 6, place Carriat, Bourg (Ain). (Loire) : Brézard, lycée de garçons, Saint-Etienne (Loire). (Saône-et-Loire) : Magnan, chemin de la Fontaine, Charney-lès-Macon. (Rhône) : Pringuet, 24, rue Tronchet, Lyon (rapports avec l'U.D.-C.F.T.C.).
Trésorier : Tournissou, 19, rue Burdeau, Lyon. C.C.P. 489-49, Lyon.
Secrétaires 1^{er} degré : (Rhône) : H. Tournissou, 19, rue Burdeau, Lyon (1^{er}). (Ain) : Mlle Arnodo, Saint-Trivier-de-Courtes (Ain). (Loire) : Mlle Berger, 1, rue Dugas, St-Charmond. (Saône-et-Loire) : J. Janinet, 3 bis, Pavillon Jumelé, Bioux, Mâcon.

Secrétaires 2^e degré :
Intendance : Mme Branciard, lycée de jeunes filles, Bourg.
A. E. : Reygrobelle, 40, rue Garibaldi, Lyon.
M. I. : Mlle Anjarry, lycée de Saint-Just, rue des Forges, Lyon 5^e.
Stagiaires : Capes ; externes : Loubat, 5, rue A.-Boutin Villeurbanne.
Secrétaires pour l'E.T. : Saulnier, 30, rue Damer, Lyon PA 12-20.
Centres d'apprentissage : Chiron, 56, cours Gambetta, Lyon.
Orientation professionnelle : Piégay, 14, rue Elisée-Reclus, St-Etienne.
Secrétaire de la Commission pédagogique : Mme Gros, 8, place des Jacobins, Lyon.
Elus aux C.A.P. (tous degrés) :
Agrégés : Mme Véron, 51, avenue Maréchal-Foch, Riorges (Loire) ; Mme Béraud, 37, cours d'Herbouville, Lyon (1^{er}).
Certifiés licenciés : Mlle Neel, 54, rue Daugère, Saint-Etienne.
Disciplines artistiques : Mme Blin, 6, impasse Michel-Dervieux, Oullins.
Pour les autres commissions s'adresser à : Chazaud, 42, rue Pierre-Cornelle Lyon.

Académie de Strasbourg

BAS-RHIN

Secrétaire académique : G. Hentz, 4, rue de St-Léonard, Strasbourg-Cronembourg.
Secrétaire administratif : L. Sontag, 10, rue Clotilde, Strasbourg, Montagne-Verte.
Secrétaire académique E. T. : H. Courtade, 25, rue Himpheling, Strasbourg.
Trésorier :
1^{er} degré : L. Lerch, 6, rue Jos-Gerber, Strasbourg-Neudorf, C.C.P. 315-51.
2^e degré et E. T. : P. Chanvillard, 66, avenue de la Forêt-Noire, Strasbourg. C.C.P. 1129-41.
Secrétaires 1^{er} degré : A. Stengel, école St-Nicolas, Haguenau.
Secrétaires adjoints : Mlle J. Dellenbach, 5, rue des Tilleuls, Strasbourg-Robertsau, R. Dauverlé, 5, rue du Reitenfeld, Strasbourg-Neuhof.
Ecoles normales : P. Chanvillard, 65, avenue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

Secrétaires 2^e degré :
A.E. : J. Schweitzer, 10, rue Fossé-Rieppberg, Strasbourg-Neudorf.
M.I. et S.E. 2^e degré : Noire, lycée de garçons, Metz (Mos.).
M.I. et S.E. de l'E.T. responsable académique : B. Sutter (C.T.I.), 4, rue de l'Académie, Strasbourg.
Secrétaires pour l'E.T. : (Bas-Rhin) : G. Wackermann, C.T.I., 4, rue de l'Académie Strasbourg. (Haut-Rhin) : J.-P. Fuchs, 36, rue de l'Oberbarth, Colmar. (Moselle) : P. Condé, 92, rue de la Cheneau, Metz-Plantières.
Centres d'apprentissage : M. Witz, 2, place de Bordeaux, Strasbourg.
Secrétaire de la Commission pédagogique : Mlle M. Levasseur, lycée de jeunes filles, 1, rue des Pontonniers Strasbourg.
Chargé de démarches au rectorat et à l'I.A. : M. Gollé, 5, rue des Lilas, Strasbourg, 16], 33 09 68.

La page du second degré

LE RECRUTEMENT EN 1957

Dans l'exposé des motifs au projet de décret visant à la création des fameuses I.P.E.S., nous relevons les faits suivants :

D'ici 1963, le nombre des élèves du second degré augmentera d'environ 500 000 unités, ce qui suppose 15 000 classes nouvelles et 22 500 professeurs. Il faut donc recruter pendant les sept années à venir 3 000 professeurs par an.

par **J. Mousel**

Or, le recrutement de 1956 a apporté au second degré 1735 maîtres. Différence considérable ! Elle se trouve encore aggravée par le recrutement du Technique, dont les besoins annuels peuvent, dans la même période, se chiffrer à 2 000 professeurs.

Cinq mille professeurs par an, en moyenne, pendant sept ans, alors que le recrutement actuel n'en donne guère que la moitié. On peut mesurer l'effort à accomplir et rester rêveur devant ses possibilités de réalisation, lorsqu'on constate qu'en 1953 les Facultés des Lettres avaient donné 2 000 diplômes de licence et les Facultés des Sciences un peu moins de 700.

Nous voudrions nous livrer à un petit calcul. A supposer que les I.P.E.S. ouvrent leurs portes au 15 février — mais à la date où nous sommes rien n'étant encore officiel, l'affaire nous paraît bien compromise — ils recruteront des élèves de première année, qui n'entreront dans les cadres qu'en 1960 ; si, au 1^{er} octobre 1957, s'ouvre une quatrième année, ce nouveau recrutement ne donnera ses résultats qu'en 1958 ; d'où il ressort qu'au mieux, et même en admettant qu'à partir de 1958 les I.P.E.S. fourniront le

contingent nécessaire d'après les prévisions ci-dessus, le problème des 5 000 professeurs indispensables en 1957 demeure entier (1).

Ce problème est d'autant plus évident que c'est en octobre 1957 qu'arrivera au niveau de la sixième le flot considérable d'enfants nés au lendemain de la guerre. Nous ne pouvons qu'approuver la Direction du Second Degré (circulaire du 11-1-57) de poser la question des besoins nouveaux qui se manifesteront à la prochaine rentrée. Nous la comprenons moins lorsqu'elle s'excuse d'un souci qui dit-elle, « peut paraître prématuré ». Non. C'est dès maintenant, et peut-être au contraire est-ce déjà trop tard, qu'il faut savoir avec une approximation aussi précise que possible à quoi l'on devra faire face. De cette connaissance dépend en effet le recrutement des maîtres par l'agrégation, et le (ou les) C.A.P.E.S. Si les données du problème ne sont pas rapidement posées, les solutions seront encore hâtives, improvisées, en retard sur les nécessités. Le désordre de l'année 56-57 n'aurait-il pas été suffisant pour ouvrir les yeux, et se résignerait-on à trainer, tout au long de l'année scolaire, des séquences et des rescués de concours qui bouleversent à chaque instant la vie des établissements, la vie des jeunes collègues, la vie des élèves — le tout, d'ailleurs, pour un résultat en définitive décevant ?

Pour nous, notre position est nette : c'est cette année que doit s'opérer enfin cet épongeage des adjoints et des auxiliaires, que l'on a inauguré de façon timide et boiteuse. Qu'on retourne le problème comme l'on voudra : il n'y a pas d'autre solution. Il vaudrait mieux en convenir rapidement, afin de faire les choses avec netteté et en temps voulu.

(1) Selon les dernières informations, ils ouvriraient à Pâques.

BUREAU NATIONAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE

Présents : Mousel, Mlle Deslandres, M. Labigne, Gerault, Cureau.

Excusés : Guieu, Durrande, Tonnaire.

1^o Compte rendu de Labigne sur le succès d'une action syndicale à la Maison de la Légion d'honneur.

2^o Compte rendu de l'audience de M. Voisin. Selon M. Voisin, on a tenu compte pour la détermination des postes vacants (session du C.A.P.E.S. de janvier 1956) de la situation en octobre 1957. Or les 450 postes ont été créés pour combler les besoins au 1^{er} octobre 1956 selon les textes ministériels.

L'effet du décret (session de janvier 1957) pourrait être reporté au 15 février ou au 1^{er} mars.

Doit paraître au B. O. un texte sur la question des 6 heures. Dans un esprit très libéral, le ministère étudiera lui-même les dossiers. A cet effet, les candidats en toutes disciplines sont invités à s'inscrire sans attendre, et à insister auprès des Rectorats pour que leur dossier soit transmis. Les personnels titularisés sur

place effectueront un service de 18 heures hebdomadaires.

Cas des collègues des C.P.R. qui, pour avoir pris un congé de maternité, voient leur stage retardé d'un an. Il semble maintenant raisonnable d'espérer que la durée maximum de congé compatible avec la validité de l'année de stage sera portée de 6 semaines à 8 semaines. Mais pour les collègues qui devront prolonger leur congé au-delà de ces 8 semaines, le stage sera reconduit de droit à l'année suivante. De même qu'en cas d'échec, dans les conditions habituelles.

Intervention de Cureau qui explique le fonctionnement de la Commission Pédagogique Nationale et de la Commission Pédagogique et de l'Assemblée Pédagogique de l'Académie de Paris.

Labigne met le bureau au courant du point de vue de collègues de l'académie de Lyon.

Réponse de Mousel. Transmission à la Commission Pédagogique.

Compte rendu de Mousel sur la situation des syndiqués en Algérie.

Commission administrative du second degré

Suite du compte-rendu paru dans le précédent numéro

I. - Les problèmes financiers

GERAULT expose les incidences pour le Second degré des quatre augmentations échelonnées de janvier 1957 à janvier 1958, leurs insuffisances et leurs dangers. En vue du débat sur la revendication générale qui doit avoir lieu le lendemain, sous la conduite de ROUXVILLE, la C.A. du Second degré fixe sa position :

Méfiance envers la création de « échelles-lettres », qui risquent de diviser les enseignants du Second degré ; de profiter uniquement à quelques hauts fonctionnaires, et d'introduire une rupture dans la hiérarchie du personnel.

Après avoir demandé, sur la proposition de GERAULT, et pour faire face à la crise de recrutement, la multiplication par 5 de la prime spéciale aux enseignants, la création de l'indemnité de doctorat, un reclassement de la fonction enseignante en commençant par les indices du bas (élèves d'I.P.P.E.S. : 225 ; élèves professeurs des C.P.R. : 250), création pour ces personnels d'une indemnité de stage analogue à celle existant dans d'autres écoles de recrutement de la fonction publique (en particulier l'E.N.S.E.T.), la C.A. étudie des problèmes très particuliers au second degré. GERAULT évoque le retard apporté au paiement des heures supplémentaires, retard dû aux règles de comptabilité trop strictes qui ne permettent pas une provision assez large pour une année entière. Il proteste contre la lenteur avec laquelle les régies d'avances ont été mises en place, ce qui a entraîné des délais considérables dans le paiement des frais de déplacement et de déménagement. Il s'insurge en particulier contre le paiement différé, — en attendant de nouvelles règles, restrictives sans aucun doute, — des déménagements effectués en septembre 1956. En terminant, il rappelle qu'aucun avantage au point de vue traitement n'a été accordé aux enseignants d'Algérie.

Après l'exposé de GERAULT, GRAND (Dijon) pose la question des frais de séjour pour les candidats aux concours de recrutement. Il semble qu'on ne les rembourse plus. REYGROBELLET (Lyon) précise que le non-remboursement se produit quand l'intéressé a logé ailleurs que dans le lycée hospitalier. GRAND demande également ce qu'il advient du remboursement pour les stages effectués à Sèvres, autrefois payés sur place, puis par C.C.P., puis d'aucune façon. Il faudra préciser quelle régie d'avances est chargée de les régler.

De ZANGRONIZ (Bordeaux) s'inquiète de savoir quand seront payées les heures supplémentaires. Il s'agit, en fait, d'obtenir des crédits. (Note du 2-1-57 : ces crédits ont été obtenus, et le règlement est en cours.) De ZANGRONIZ parle ensuite des menaces qui existent contre les administrateurs : une circulaire des Finances réclame le remboursement des prestations des trois dernières années. Il y a menace de grève des administrateurs. Nous devons prendre fait et cause pour eux, comme nous l'avons toujours fait. Accord unanime de la C.A.

GIRARD plaide la cause des rédacteurs d'Académie, défavorisés par rapport

à d'autres fonctionnaires (Finances) d'un recrutement inférieur.

RUHLMANN (Paris) revient aux heures supplémentaires et fait préciser qu'elles devraient être payées avec seulement un mois de retard.

GERAULT fait remarquer que les Académies sont souvent fautive, car elles fournissent des tableaux d'heures supplémentaires qui ne correspondent pas toujours à la réalité. D'autre part, il souligne les prétentions sans cesse plus exorbitantes des Finances de se substituer à toutes les autres administrations. Nous devrions lutter contre ces prétentions, et obtenir que dans le cadre des crédits votés par le Parlement, chaque ministère soit seul responsable de leur utilisation.

Plusieurs collègues ayant souligné que ces retards dans le paiement des sommes dues constituait en fait une moins-value de ces sommes, proposent qu'un intérêt soit versé aux fonctionnaires, chaque fois que par sa faute l'administration leur aura payé avec retard ce à quoi ils ont droit.

En dehors des motions d'ordre interne, valables pour la réunion du Comité national du lendemain, la C.A. du Second degré a pris les motions suivantes :

1. — La C.A. du Second degré du S.G.E.N., proteste avec vigueur contre le retard apporté au paiement des heures supplémentaires ; et réclame pour les sommes dues par l'Etat un intérêt analogue à l'intérêt exigé par lui en cas de retard dans le versement de l'impôt.

2. — La C.A. du Second degré du S.G.E.N., proteste avec énergie contre la mesure inqualifiable suspendant le paiement des frais de déménagement à partir de septembre 1956 ; contre la prétention des services financiers de ne pas rembourser les frais de déplacement des membres des commissions administratives paritaires résidant à Paris ; exige dans l'intérêt d'une bonne gestion des services, et afin de rétablir l'indépendance nécessaire de chaque ministère en face des prétentions des Finances à l'omnicompétence, que, dans la limite des crédits votés, les services compétents de l'Education nationale déterminent eux-mêmes les modalités de paiement des frais de déménagement, de déplacement, etc. ; donne mandat au bureau national du Second degré d'agir, avec vigueur afin d'empêcher que la nouvelle réglementation des régies d'avances ne lèse pas les intérêts des enseignants.

3. — La C.A. du Second degré du S.G.E.N., estime que la réglementation des prestations fournies aux administrateurs, qui constitue les seuls avantages susceptibles d'attirer un recrutement de qualité, ne doit pas aboutir à diminuer les avantages accordés à certains d'entre eux, mais au contraire à les généraliser.

II. - Le S.G.E.N. et les Ecoles Normales Supérieures

Le rapport attendu de PINARD (E.N.S. Saint-Cloud) n'étant pas parvenu, par suite d'un incident imprévisible, MOUSEL fait un rapide tableau de l'action du S.G.E.N. dans les Ecoles normales supérieures. Il insiste sur le fait que le rôle du S.G.E.N. n'est pas d'introduire le pluralisme syndical là où il n'existe pas, qu'au contraire il doit travailler à maintenir l'unité, tout en faisant valoir ses perspectives propres de Syndicat Confédéré. Nous sommes dès maintenant certains qu'une telle attitude est comprise et appréciée. Nos positions sur les différents problèmes — scolaire, algérien, pédagogique, etc. — positions qui provoquent de la part de vieux adhérents une réaction incompréhensive suscitent au contraire chez ces jeunes des réactions très favorables. C'est un signe des temps, et une leçon pour nous. Nous avons laissé échapper, il y a dix ans, une génération, qui est allée vers le progressisme, et même plus loin encore. Notre devoir est de ne pas recommencer avec la génération présente, et de lui offrir des raisons valables de venir à nous, sans se séparer de ses camarades de travail.

GIROD (Besançon) signale que ces jeunes sont très sensibles aux positions du

S.G.E.N. sur la laïcité, et sur le sens très ouvert qu'il donne à ce concept, par rapport à la vision étroite de la F.E.N.

GRAND insiste dans le même sens. Il se heurte trop souvent à un aveuglement imbécile chez certains collègues. Il demande que notre C.A. insiste auprès du bureau national pour la mise au point d'une brochure où serait présentée, sur textes, notre conception de la laïcité. Il demande que ce ne soit pas comme souvent dans « S.U. » « un roman dont on ne connaît ni le commencement ni la fin ». Il signale que cette brochure devrait être orientée dans le sens des objections qu'on nous fait dans les réunions — objections qui sont toujours les mêmes. Il s'offre à éclairer le B.N. là-dessus.

GIRARD (Poitiers) déclare que cette brochure ne devra pas taire les positions de la C.F.T.C., devra fixer notre position à leur égard, pour nous en désolidariser le cas échéant. Dire clairement en quoi nous ne sommes pas d'accord est le seul moyen de ne pas nous trouver en porte-à-faux.

La C.A. unanime adopte le projet de cette brochure.

(Suite page 9.)

LES LIVRES

A LA LIBRAIRIE MARCEL DIDIER

4 et 6, rue de la Sorbonne - PARIS (5^e)

OUVRAGES DIVERS

DIE DEUTSCHEN, classe de seconde, par Jacques MARTIN.

1 volume 900 fr.

On trouvera dans cet ouvrage la présentation de textes modernes et d'expressions scientifiques et techniques actuelles. L'examen des œuvres maîtresses de la littérature étroitement lié à celui des grands faits de l'histoire. A cela est jointe une évocation des découvertes majeures de la science. L'étude du vocabulaire concret est groupée par centres d'intérêt. La grammaire est présentée dans la perspective des besoins de l'expression, et une place importante a été laissée aux thèmes de contrôle.

CIVILISATION ALLEMANDE, par O.-N. SCHEID.

1 volume 850 fr.

Cet ouvrage, destiné aux grands élèves, a pour but de les faire réfléchir sur l'âme des peuples allemands à travers son histoire, son industrie, sa science, sa philosophie, sa musique.

PARLO ITALIANO, première année, par V. BABON.

1 Volume 551 fr.

De nombreuses lectures comptent les textes destinés à enseigner le vocabulaire et la grammaire. Elles permettent à la fois d'élargir les connaissances, tout en suggérant des thèmes de conversation.

RACCONTI E NOVELLE, sous la direction de M. V. BABON.

Une série de petits textes au vocabulaire simplifié et adaptés aux besoins des élèves de première, deuxième et troisième années.

FLUENT ENGLISH, grands commençants II, classe de troisième, par L. LE BAUT.

1 volume 980 f.

L'usage des procédés de substitution et de transposition comme dans le premier volume trouve encore ici sa place pour consolider le automatismes déjà acquis et en crée de nouveaux.

Trente leçons sont consacrées : Une fois la révision et à l'enrichissement du vocabulaire. De très nombreux exercices sont proposés aux élèves en dehors de la leçon proprement dite.

CHRONIQUE DES CATÉGORIES

INTENDANCE ET ÉCONOMAT

Le jeudi 27 décembre, le Conseil supérieur de la Fonction publique s'est réuni pour examiner des demandes de révision d'indices de fonctionnaires. Nous avons déjà tenté de profiter de ces réunions périodiques pour faire réparer l'injustice qui frappe plus particulièrement les économistes, sous-intendants et adjoints des services économiques, mais chaque fois sans résultat.

Le dernier échec date du 4 juin, après avoir réussi à franchir de nombreux barrages, nous avons échoué près du but à cause de l'hostilité

des Finances. Voir à ce sujet l'article de Bresson dans la revue « Intendance et Économat » d'octobre 1956.

Cette fois, grâce à Rouxville, qui nous a magnifiquement aidés dans cette affaire, nous sommes enfin à l'ordre du jour. Pour mettre toutes les chances de notre côté, Bresson, « spécialiste de la question des indices », envoie à chacun des membres du Conseil supérieur, une lettre exposant nos arguments afin d'influencer sur sa décision (copie de la lettre ci-dessous).

LES RESULTATS

Assez satisfaisants dans l'ensemble, quoique les économistes et les sous-intendants soient obligés de se contenter de l'indice 430.

Déjà, en réunion de section syndicale, Rouxville avait réussi à faire maintenir l'indice 450 en s'opposant à une contre-proposition de la Fonction publique favorable à l'indice 430. Malheureusement, en réunion plénière, la F.E.N. s'est ralliée à la contre-proposition et les économistes et sous-intendants obtiennent l'indice 430 à l'unanimité du Conseil supérieur. Il n'y a pas eu de vote pour l'indice 450.

Pour les A.S.E., il y a eu deux votes :

PREMIER VOTE sur l'indice 360 : 12 pour, 9 abstentions et 3 contre. Vote favorable, mais tangent. La Fonction publique avait fait une contre-proposition accordant seulement l'indice 360 aux anciens instituteurs.

DEUXIEME VOTE sur une motion générale demandant la suppression des classes et le remplacement par des échelons : 22 pour, 2 abstentions. Résultat acquis.

Copie de la lettre adressée par les responsables syndicaux du personnel des services économiques des établissements d'enseignement relevant du ministère de l'Éducation nationale, à M..., membre du Conseil supérieur de la Fonction publique.

Paris, 24 décembre 1956.

Monsieur le Conseiller,

Le Conseil supérieur de la Fonction publique devant donner jeudi prochain 27 décembre son avis sur la demande de révision indiciaire présentée par les économistes, sous-intendants et adjoints des services économiques des établissements d'enseignement, nous avons l'honneur, afin de vous éclairer sur l'absolue légitimité de cette demande, de soumettre à l'examen de votre haute bienveillance l'exposé résumé de nos motifs :

I. MOTIFS PARTICULIERS A CHAQUE GRADE :

1. Les sous-intendants, dont l'indice terminal est actuellement 410, demandent l'indice terminal 450. Ils sont recrutés sur la base EXCLUSIVE de la licence, et à la suite d'un difficile concours. Pour l'ensemble des fonctionnaires de ce grade, une échelle indiciaire écrasée par l'indice terminal 410 est incontestablement insuffisante. Pour ceux, nombreux en raison du manque de postes qui ne pourront devenir intendants, l'indice terminal 410 est inacceptable.

2. Les économistes, dont l'indice terminal est actuellement 410, demandent l'indice terminal 450. Certes, ils sont recrutés sur la base du baccalauréat, mais à la suite de deux difficiles concours successifs. Ils sont, en outre, chefs d'un service dans leur établissement — service matériel et comptable. Ils sont destinés à pourvoir les postes de loin les plus déshérités — collèges des petites villes. Enfin, et surtout, LEUR CARRIERE EST EN FAIT SANS DEBOUCHES : 1/10 des postes d'intendants leur sont réservés, ce qui est négligeable, car cela donne UN économiste nommé intendant TOUS LES DEUX ANS.

3. Les adjoints des services économiques, qui terminent actuellement à 315, demandent l'indice terminal 360, pour tous sans exception. Ces petits fonctionnaires sont vraiment déshérités si l'on considère l'ampleur et la complexité du travail qui leur est demandé et l'horaire qui leur est imposé. Du point de vue débouchés, leur situation est la plus dure qui soit : dans le seul second degré, on compte 77 économistes pour plus de 300 adjoints des services économiques ; très nombreux parmi ces derniers seront ceux pour lesquels l'indice terminal d'A.S.E. sera l'indice terminal tout court.

II. MOTIFS D'ORDRE GENERAL :

1. LE TRAVAIL DES PERSONNELS DES SERVICES ECONOMIQUES S'EST CONSIDERABLEMENT COMPLEXIFIE CES DERNIERES ANNEES : l'évolution générale récente et encore en cours de l'organisation de l'enseignement et de la vie des établissements se traduit par des exigences de compétence et d'activité de plus en plus étendues et diversifiées pour les personnels des services économiques (dans le domaine de l'éducation : développement des méthodes actives, moyens audio-visuels, jeux éducatifs, travaux manuels, rénovation et adaptation au progrès scientifique des laboratoires et ateliers ; dans le domaine purement matériel : évolution des constructions, de l'éclairage, rationalisation du régime alimentaire, organisation des exercices physiques, etc.). Cette évolution rapide exige un effort de documentation très poussé et constamment renouvelé.

2. LE TRAVAIL DES PERSONNELS DES

SERVICES ECONOMIQUES S'EST CONSIDERABLEMENT ACCRU : la poussée sans précédent des effectifs scolaires, non suivie d'une augmentation corrélative des effectifs de personnel, entraîne sur le plan de l'organisation matérielle des établissements des conditions de travail de plus en plus dures, un horaire de travail sans aucune commune mesure avec les conditions normales de la Fonction publique.

3. LE RECRUTEMENT PARMIS LES CANDIDATS LES MIEUX PREPARES A LA GESTION DES ETABLISSEMENTS EST COMPROMIS : ce recrutement s'effectuait autrefois en grande partie parmi les personnels de l'Éducation nationale, maîtres d'internat, répétiteurs, adjoints d'enseignement..., particulièrement bien préparés à nos tâches par une connaissance approfondie des méthodes d'éducation et de la vie des établissements. En raison du très important décalage qui existe actuellement entre les traitements des personnels des services économiques et des autres personnels de l'enseignement, le recrutement parmi ces catégories est aujourd'hui complètement tari. L'attribution des indices demandés, réduisant ce décalage, le rendrait à nouveau possible, favorisant ainsi la bonne gestion des établissements et l'œuvre d'éducation.

Nous n'avons retenu ici que les arguments essentiels, sans insister sur les questions de parité qui jouent cependant leur rôle par ailleurs. Ajoutons que l'actuelle rémunération des personnels des services économiques est à l'origine d'une crise de recrutement qui dépasse de loin celle, générale, de la Fonction publique : dans le seul second degré, CENT ONZE POSTES, sur mille environ, que comptent les établissements, n'ont pu être pourvus à la rentrée 1956, à une époque où la gigantesque montée des effectifs scolaires exigerait au contraire un nombre de candidatures supérieur à la normale. Et cette situation ne peut que s'aggraver si les dites conditions de rémunération ne sont pas améliorées.

En nous accordant votre vote favorable pour les indices terminaux que nous sollicitons, soyez certain, Monsieur le Conseiller, que vous accomplirez non seulement un acte d'équité, mais aussi un acte utile au pays. Depuis cinq ans, nous soutenons cette demande avec une énergie sans faille, non seulement parce qu'elle est juste, mais aussi parce qu'elle est en harmonie avec l'intérêt général de la nation. Toutes nos prévisions depuis cinq ans, toutes nos mises en garde ont été confirmées par les faits — recrutement en particulier.

Nous nous excusons d'être importuns en vous prenant un peu de votre temps que nous savons précieux.

Avec nos remerciements anticipés, nous vous prions de vouloir bien agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de nos sentiments profondément respectueux.

Pour le Syndicat de l'Enseignement secondaire (F.E.N.) :

P. VINCENS.

Pour le Syndicat national de l'Intendance et de l'Économat (F.E.N.) :

ALLOMBERT, HERMET, MASARATI.

Pour le Syndicat général de l'Éducation nationale (C.F.T.C.) :

A. MALPHETTES.

Pour un avancement des dactyloréotypistes du 2^e degré

Dans une lettre adressée à M. Bennezon (n° 170 de « S. U. »), LABIGNE parle des sténodactylographes affectées dans les intendances qui recopient la feuille de consommation et y cherchent les erreurs qui auraient pu être faites par le magasinier, agent de 1^{re} catégorie, qui termine à l'indice 230. C'est paradoxal pour une sténodactylographe qui ne termine qu'à l'indice 200 ; mais que dire de la dactyloréotypiste qui, elle aussi, peut avoir à recopier la feuille de consommation ; à effectuer, comme la sténodactylographe, bien des travaux dépassant sa compétence propre, et qui ne termine qu'à l'indice 170 ? LABIGNE termine sa lettre à M. Bennezon en réclamant, pour ces sténodactylographes, une formule leur apportant une amélioration indiciaire.

L'argumentation vaut aussi pour maintes dactyloréotypistes du 2^e degré affectées dans les intendances et économats. Elles aussi sont victimes d'une appellation trompeuse qui les assimile aux personnels des administrations centrales alors que, placées dans un établissement à côté d'un chef de service dont elles sont les collaboratrices, elles ont des responsabilités analogues à celles des commis : « Être chargé des tâches administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règles de comptabilité et de règlements administratifs ; assumer plus particulièrement les travaux de guichet, de comptabilité et de correspondance simple. »

Ne conviendrait-il pas de réclamer, pour ces dactyloréotypistes du 2^e degré, comme pour les sténodactylographes du 2^e degré, des possibilités d'avancement ? Parmi ses postes d'agents de 2^e catégorie, l'Enseignement technique dispose de postes d'« aide d'économat », terme qui caractériserait parfaitement les sténodactylographes et dactyloréotypistes employées dans les intendances ; peuvent accéder à ces postes d'aides d'économat de l'E.T., outre les agents non spécialistes de l'E.T., les dactyloréotypistes de l'E.T. Ce qui est possible dans l'E.T. ne pourrait-il être réalisé dans le Second degré ? En attendant la création d'un cadre cohérent du personnel de bureau des établissements 2^e degré, qui donnerait à chacun le titre et le traitement correspondant aux responsabilités assumées, une première solution serait :

« Que l'enseignement du 2^e degré crée, comme l'Enseignement technique l'a fait, des postes d'aide d'économat, avec possibilité d'accès pour les dactyloréotypistes du 2^e degré, et pour les sténodactylographes du 2^e degré si aucune meilleure solution n'est trouvée pour ces dernières. »

Ce vœu, la section des agents l'avait déjà émis à Poitiers ; la récente sortie du statut des agents de service de l'Enseignement technique le rend d'actualité.

GOUNON.

au B.O. 2^e degré

B. O. 45

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELEVES-PROFESSEURS

Maximum possible : deux jours par semaine, du centre d'enseignement au chef-lieu d'Académie.

SERVICE DES A.E.

L'A.E. enseignant dans les classes de baccalauréat peut bénéficier de la réduction de service pour première chaire.

CAPES DE JANVIER 57

Une circulaire du 15-12-56 précisait les modalités de déroulement des épreuves orales du CAPES de janvier 57. Les délais d'impression du B.O. puis de S.U. ne nous ont pas permis d'en faire état plus tôt. Nos collègues qui seraient encore intéressés par cette circulaire sont priés de s'y reporter.

B.O. 1 INSCRIPTION SUR LES LISTES D'APTITUDE

Une circulaire du 17-12-56 rappelle les conditions à remplir pour figurer sur les listes d'aptitude aux fonctions administratives du deuxième degré.

CONCOURS DE RECRUTEMENT DEUXIEME DEGRE POUR 1957

Deux arrêtés du 12 et du 19 décembre en

fixent la date. Une circulaire du 29-12-56 précise les conditions d'inscription :

Délais : 15-12-56 au 28-2-57.
Dossiers : Demande et engagement.
Extrait d'acte de naissance.
Diplômes exigés.
Extrait de casier judiciaire.
Certificat médical.
Certificat de position militaire.
Curriculum vite.
Notice individuelle.

N° 3. — Une circulaire du 11 janvier 1957 invite les chefs d'établissements à faire connaître les vœux pour le 1^{er} octobre 1957 en ce qui concerne création de postes, ouverture de classes terminales, de sections, en matière d'organisation de l'enseignement de langues vivantes.

— Le C.O. pour le 31 janvier. Mais avec peut-être possibilité d'agir jusqu'au 14 février. Les sections locales pourraient peut-être envisager de transmettre leurs vœux à ce sujet aux chefs d'établissement.

— Engagement quinquennal des candidats à l'agrégation. Les demandes de dérogation devront être adressées avant le 28 février.

— Les recteurs sont désignés comme ordonnateurs secondaires pour le paiement des défenses des centres pédagogiques régionaux. Pour les traitements des élèves professeurs la mesure n'entrera en vigueur qu'après le 28 février.

Commission administrative du second degré (suite)

III. - Problème de l'auxiliarat

MOUSEL met la C.A. au courant de la proposition que GOUNON a faite au B.N. de mettre à l'étude pour le prochain congrès, le problème de l'auxiliarat, sous forme d'un travail d'ensemble, qui dominerait tous les degrés d'enseignement, et leurs diverses catégories. Il rappelle le vœu du congrès de 1954, dans lequel le Second degré avait esquissé les cadres d'un statut possible de ses auxiliaires. Le projet GOUNON est beaucoup plus audacieux, mais dans cette mesure même, il paraît à MOUSEL difficile à réaliser. Il a écrit à GOUNON dans ce sens, mais ne l'a pas convaincu. Si quelque un dans le S.G.E.N. a le droit de parler sur ce chapitre, c'est bien d'ailleurs notre camarade GOUNON, dont le travail admirable, réalisé dans les divers « Vade-mecum », manifeste la compétence inter-dégrés. Nous ne saurions mener à bien ce travail sans son active collaboration.

REYGOBELLET signale que les enquêtes faites en 1955 et 1956 par les A.E. et M.A. pourraient être utilisées.

MOUSEL souligne que de telles enquêtes devraient aussi être menées dans les autres ordres d'enseignement.

REYGOBELLET pense que ce doit être possible. La plupart des rectorats avaient collaboré avec beaucoup de bonne volonté à l'enquête.

TRICOT (Rennes) demande si ce n'est pas dans l'Enseignement technique que le problème est le plus grave.

REYGOBELLET pense au contraire, comme GOUNON, qu'il présente partout la même acuité.

La C.A. donne donc, à l'unanimité, mandat pour que l'étude soit faite, et qu'un rapport soit présenté au prochain congrès.

IV. - Problème de la surveillance

Le recrutement de 1956 a permis à un bon nombre d'A.E. et de S.E. d'obtenir le C.A.P.E.S. Les I.P.P.E.S., sur le point d'être créés vont prendre des jeunes, qui seraient devenus M.I. ou S.E. Le problème de la surveillance en général et des études surveillées en particulier, va bientôt prendre un aspect crucial. Il serait temps de s'en préoccuper, afin de lui donner une solution avant qu'il ne soit trop tard. Le congrès de 1956 avait lancé une première idée : celle d'un stage dans la surveillance des élèves d'I.P.P.E.S. La réaction ne semble pas avoir été trop dé-

favorable à cette suggestion. Le stage pourrait permettre un premier contact des jeunes avec les établissements. Quant aux études, le jour où il n'y aura plus d'A.E., ne sera-t-on pas amené à demander aux professeurs d'assurer eux-mêmes le travail dirigé de leurs élèves ? Il faut se poser la question. Mais le problème de la psychologie de nos collègues demandera aussi une certaine prudence.

VACHERET : Quel intérêt de soulever le problème ? Si l'administration s'est embarquée dans des histoires qui lui créent des difficultés, laissons-la se débrouiller. Peut-être le sort des M.I. et S.E. en sera-t-il amélioré.

MOUSEL et d'autres collègues pensent que c'est une aggravation qui en résulte.

RUHLMANN pense que le problème est peut-être inopportun ; mais il peut devenir urgent, et il ne faudrait pas se laisser surprendre par lui.

VACHERET et de ZANGRONIZ pensent que c'est dans le cadre de la réforme, supposant une réorganisation d'ensemble, que le problème peut être situé. Eviter de mettre des corvées supplémentaires sur le dos des collègues ; nécessité de réduire les effectifs des classes, pour que le travail dirigé soit efficace ; nécessité de le faire entrer dans le maximum de

services. BARBOTTE (Montpellier) précise qu'en Mathématiques spéciales, ayant eu cette année, l'occasion de faire du travail dirigé, il a découvert dans cet exercice des possibilités insoupçonnées.

Mlle THERON (Toulouse) : Il faudra une définition nouvelle de l'internat et de l'externat, les surveillances pures rattachées au premier, le travail dirigé au second.

ROYET (Rennes) en tant que surveillant général pense que la solution du travail dirigé est pédagogiquement excellente, mais posera des problèmes techniques considérables.

BORDET (M.I. Besançon), HENTZ (Strasbourg), GIRARD, VACHERET prennent successivement la parole. Leurs interventions soulignent le caractère complexe et délicat, à tous points de vue, du problème qui va se poser. Leurs interventions montrent que la question, de toutes façons, est loin d'être mûre. REYGOBELLET déclare que c'est précisément parce que le problème est dur et complexe qu'il faut l'étudier.

La C.A. donne mandat pour une étude aussi approfondie que possible des données du problème, mais estime qu'une solution précise et adoptée officiellement par le S.G.E.N. serait prématurée. Il faut néanmoins alerter l'administration.

CHRONIQUE DES CATÉGORIES

MAITRES AUXILIAIRES

La catégorie des maîtres auxiliaires devrait être, au sein du second degré, une catégorie exceptionnelle et numériquement la plus faible. Primitivement, en effet, les M.A. étaient destinés à suppléer des titulaires détachés ou en congé de maladie ou de maternité, fraction tout de même assez minime par rapport à l'ensemble des titulaires.

Cependant le nombre de M.A. ne cesse de s'accroître chaque année de façon anormale. Pourquoi ? Parce que trop souvent le M.A. ne supplée plus personne, il remplace un titulaire qui n'existe pas et qu'il pourrait, parfois, tout aussi bien être lui-même, si l'administration n'y trouvait son avantage. Le M.A. est un bon placement financier pour l'Education nationale : comme M.A. il perçoit l'indice le plus bas des catégories de titulaires du second degré (225 indice initial des A.E.), et s'il ne réussit pas le C.A.P.E.S. ou l'agrégation (est-ce si facile quant on prépare un concours de niveau élevé tout en assumant un service de 18 heures de cours, alors qu'on n'est encore qu'un débutant, et quand, par surcroît, le nombre dérisoire de postes offert à ce concours ne correspond en rien au besoin réel de professeurs ?) il se verra offrir, au bout d'un temps plus ou moins long selon sa discipline (voire 6 ou 7 ans), un poste d'A.E. C'en est alors fini de l'enseignement pour celui que très souvent les rapports d'inspection générale jugeaient un excellent professeur, un bon pédagogue. Après avoir enseigné bien, mais au rabais malheureusement, il est tout à coup déchu et n'est plus bon qu'au rôle de gendarme dans un couloir ou de surveillant dans une étude pléthorique. Curieuse promotion !

Ce sont ces considérations qui avaient poussé les M.A. du S.G.E.N. à présenter au Congrès national de Paris de 1954 une importante motion (cf. Ecole et Education n° 139, p. 21, « Syndicalisme Universitaire » n° 161, p. 13) qui demandait plus particulièrement :

— Des garanties en matière de recrutement (établissement de listes d'aptitude dans chaque académie tenant compte des notes des chefs d'établissement, des rapports de l'Inspection Générale, de l'ancienneté, etc.).

Indiquons que satisfaction a été donnée sur ce point dès la rentrée d'octobre 1954 : les délégations de M.A. ont été accordées, en effet, d'après un classement des candidats établi par chaque rectorat.

— Des garanties en cas de suppression d'emploi en cours d'année.

— Un aménagement du système de rémunération pour les M.A. qui ne bénéficient pas d'un service complet et permanent.

Cette motion constituant la base de toutes les revendications M.A., elle fut reprise au Congrès National de Grenoble en 1955 et complétée par les motions M.A. du Congrès de Poitiers en 1956 (« S. U. » n° 167, p. 16). Rappelons la motion n° 3 :

— Les M.A. considérant qu'ils accomplissent un travail équivalent à celui des titulaires, demandent :

1° A bénéficier de l'indice 250 au lieu de 225 ;

2° A voir rétablir des promotions au choix et réduit à 3, 4 et 5 ans le temps de passage d'un échelon à l'autre au lieu de 5 ans uniformément.

Cette question avait d'ailleurs déjà été étudiée par l'Administration. La circulaire du 27 février règle ainsi l'avancement des M.A. : 20 % des M.A. passent au choix d'un échelon à l'autre au bout de 4 ans.

— Le temps normal de passage est de 5 ans.

— Enfin le temps normal de passage peut être retardé d'un an, soit 6 ans, pour certains M.A. mal notés.

Nous n'avions malheureusement pas encore eu connaissance de cette circulaire au moment du Congrès de Poitiers : elle n'a été publiée au « B. O. » qu'en mai 1956. (« B. O. » n° 19 du 17-5-56). Une prochaine chronique M.A. lui sera consacrée car elle indique, entre autres la nature des services d'auxiliaires qui peuvent entrer en compte pour l'avancement et peut tenir lieu actuellement de statut pour la catégorie.

Ne perdons pas de vue que, même une saine politique de recrutement des enseignants qui réduira le nombre de M.A., n'empêchera pas la nécessité de suppléer les titulaires détachés ou en congé. Il faut donc continuer à obtenir des améliorations et personne n'est mieux placé que les M.A. eux-mêmes pour les suggérer.

Ecrivez à votre secrétaire académique pour lui faire part de vos problèmes et éventuellement solliciter une intervention auprès du rectorat, mais toujours avec précision et après une information scrupuleuse, et pour tout ce qui concerne les problèmes généraux de la catégorie écrivez-moi personnellement

Colette ROSTAGNAT,
Membre du Bureau national A.E.-M.A.
160, rue de Noisy,
Rosny-sous-Bois (Seine)

Traitements deuxième degré et technique (1)

TAUX DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Catégories de personnel	Au 1 ^{er} janvier 1957	
	Taux de l'heure année	Heure de suppléance éventuelle
Classes préparatoires aux Grandes Ecoles.		
Professeurs des classes de première supérieure et assimilés	92 088	2 302
Professeurs des classes de Mathématiques spéciales et assimilés	75 348	1 884
Professeurs de dessin d'architecture dans les classes préparatoires aux G. E. (non-fonctionnaires)	55 251	1 381
Enseignement littéraire et scientifique.		
Professeurs agrégés	55 251	1 381
Professeurs bi-admissibles à l'agrégation	38 295	957
Professeurs licenciés ou certifiés	34 794	870
Chargés d'enseignement	29 709	743
Professeurs des classes élémentaires	31 320	783
Professeurs des classes élémentaires enseignant dans les classes secondaires	34 794	870
Professeurs attachés aux laboratoires :		
H. de préparation	17 397	435
H. d'enseignement	34 794	870
Maitresses primaires	21 393	535
Maitresses primaires enseignant dans une classe secondaire	29 709	743
Instituteurs et institutrices enseignant dans les classes primaires élémentaires	14 850	371
Instituteurs et institutrices enseignant dans une classe secondaire	29 709	743
Maitres auxiliaires :		
Licenciés	25 875	647
Non licenciés	21 168	529
Enseignement artistique ou technique.		
Professeurs certifiés degré supérieur	31 320	783
Chargés d'enseignement et assimilés (1 ^{er} degré)	25 739	658
Maitres auxiliaires :		
Certifiés degré supérieur	26 739	668
Certifiés premier degré	24 075	602
Non certifiés	19 053	476
Contremaîtres et Maitres-ouvriers	10 026	251
Surveillance.		
Adjoints d'enseignement :		
Heures de surveillance	14 463	362
Heures d'enseignement	28 917	723
Professeurs-adjoints et répétiteurs :		
Heures de surveillance	12 195	305
Heures d'enseignement	24 381	610
Maitres d'internat et surveillants d'externat (licenciés) :		
Heures de surveillance	6 696	167
Heures d'enseignement	25 875	647
Maitres d'internat et surveillants d'externat (non licenciés) :		
Heures de surveillance	6 381	160
Heures d'enseignement	21 168	529
Heures d'activités dirigées		1 009
Heures d'interrogation (heures effectives).		
Classes de première supérieure (lettres supérieures)		1 727
Classes de Mathématiques spéciales (Mathématiques supérieures)		1 413
Classes préparatoires aux Grandes Ecoles ne figurant pas dans la liste annexée à la circulaire du 1 ^{er} décembre.		1 035

(1) Sous réserve de compléments pour certaines catégories du technique.

LES LIVRES

PUBLICATIONS DIVERSES. — Je ne crois pas trahir un secret en disant que Mme Ancelet a été façonnée par la souffrance ; elle-même s'en est confessée dans un ouvrage douloureux ; elle a porté sa croix en âme sensible et en bonne chrétienne ; elle s'est trouvée ainsi en communion avec les mystiques ; germaniste, elle a mérité de préférence les mystiques allemands ; son dernier livre réussit, sans l'avoir cherché, ce tour de force : d'être à la fois une histoire impeccable de la mystique rhénane vers les XIII^e-XIV^e siècles et une lecture pieuse au bon sens du mot ; à ceux qui sont « engagés dans le siècle », elle apporte un peu de ce « détachement du monde », de cet élan vers Dieu que seuls les vrais mystiques connaissent pleinement. — Avec Mme de Staël, malgré quelques incursions dans le domaine religieux, nous restons dans le profane. Une réédition de « L'Allemagne » n'étant pas rentable, Didier et Monchoux ont accepté le risque d'une édition partielle ; fort bien découpée d'ailleurs. Cette bonne Germaine est suggestive et agaçante : elle a su tirer de ses nombreux interlocuteurs quantité de bonnes idées qui valent aujourd'hui encore la peine d'être méditées, mais elle a des naïvetés et des ignorances (elle ne savait pas l'allemand) qui choquent, sans parler de certains parti-pris et de généralisations discutables. Bien dosée par le professeur Monchoux, elle devient assimilable. — Et voici presque une histoire d'actualité : le comte de Chabrol, nous raconte notre collègue clermontois Boudard dans la « Revue de l'Institut Napoléon » — sut administrer une province non française, la Ligurie, avec une remarquable habileté, restaurant le port de Savone, améliorant le trafic routier, l'agriculture, le commerce, l'industrie, la « bienfaisance », l'enseignement. Il y eut, par

malheur, les difficultés suscitées en Italie par la politique religieuse de Napoléon Premier. — Anstett a une forte culture religieuse, chrétienne même, et une prédilection pour les problèmes touchant la religion en liaison avec la philosophie ; il donne de l'écrivain allemand H. Broch, dont j'ai déjà annoncé les traductions en français, une interprétation qui fait de ce quasi contemporain un disciple lointain des romantiques allemands. Le succès posthume de Broch comme romancier et comme penseur imposait cette enquête (revue « Etudes Germaniques » 1956, p. 224).

RICCI.
(Novembre 1956)

Jeanne Ancelet Hustache, Maître Eckhart (Editions du Seuil).

André Monchoux, Mme de Staël, De l'Allemagne (Didier, Paris).

René Boudard, Un préfet napoléonien en Ligurie.

J.-J. Anstett, Le romantisme de Hermann Broch (I.A.C. 1956).

*

Alain GUY : « Les philosophes espagnols d'hier et d'aujourd'hui » (Privat, édit., Toulouse, 14, rue des Arts, 1956). Avec préface par Georges Bastide, doyen de la Faculté des Lettres de Toulouse. En deux tomes (de 410 et 302 pages) : 1. « Epouques et auteurs » (870 fr.) ; 2. « Textes choisis » (730 fr.).

Nous rendrons compte dans un numéro ultérieur de ces deux ouvrages dont l'auteur est un des plus anciens adhérents du S.G.E.N.

Publications du SEVPEN

SERVICE D'EDITION ET DE VENTE
DES PUBLICATIONS DE L'EDUCATION
NATIONALE

13, RUE DU FOUR, PARIS (6^e). Tél. DAN 36-92

— Code de l'Enseignement technique.
— Annuaire statistique des établissements d'enseignement de second degré ;
— Académie de Montpellier.
— Académie de Nancy.
— Réimpression. Leçon sur les Nations Unies et leurs institutions spécialisées.
— Bulletin de liaison du Centre Français d'Information sur l'Education de base troisième trimestre 1955. Numéro spécial : le français élémentaire.
— Méthode de lecture à l'intention des travailleurs originaires de l'Afrique du Nord, premier degré.
— Le Service de santé scolaire et universitaire en France.
— La vie scolaire en France.
— Ecoles nationales d'ingénieurs Arts et Métiers :

programmes des enseignements professionnels,
— Rapports de concours : agrégation féminine de grammaire.
— Annuaire statistique des établissements d'enseignement du second degré : Académie de Lyon.
— Rapports de concours session de 1956 : certificat d'aptitude au professorat dans les E.N.P. et les Collèges techniques :
— Section C : première et deuxième parties.
— Section F : première et deuxième parties.
— Section G : deuxième partie.
— Institut pédagogique national et Centres de documentation pédagogique régionaux et départementaux.
— Programme de l'enseignement du second degré, des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices et des classes de l'enseignement technique préparant au baccalauréat.

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SCOLAIRES ET PROFESSIONNELLES

Le numéro de décembre du Bulletin d'information et de documentation scolaires et professionnelles est consacré aux orientations possibles après la classe de 3^e classique ou moderne pour les jeunes garçons. Le numéro 60 francs, franco 75 francs.

Rappelons l'étude parue précédem-

ment sur les Ecoles normales : franco 30 francs.

Abonnement dans les centres régionaux du B.U.S. et au B.U.S. 29, rue d'Ulm, Paris (5^e), 300 francs par an (250 francs pour les établissements publics), C.C.P. 2027-66 Paris.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

ENQUÊTE

LE FRANÇAIS DANS

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Le Congrès de Poitiers avait prévu la mise à l'ordre du jour de cette année de l'importante question de l'enseignement du français dans l'Enseignement technique, question qui préoccupe également la Commission pédagogique. Mon intention n'est pas de traiter ici cette importante question mais de poser des questions et des directions de recherches.

DIFFICULTÉS PROPRES A L'E. T.

On admet généralement que les élèves de l'E.T. se désintéressent du français.

Est-ce votre impression ?

Si vous avez pu comparer avec les centres ou les lycées, quelles constatations avez-vous faites ? Nos élèves sont-ils inférieurs,

ou seulement différents ? A quels points de vue ?

Avez-vous corrigé des examens ? Que pensez-vous du niveau des épreuves ? Les examinateurs du baccalauréat se plaignent du français et de l'orthographe, et vous ?

PEDAGOGIE

Comment organisez-vous votre enseignement du français ?

Répartition des heures.

Choix des « Morceaux choisis », textes, grammaire.

Sujets de rédactions ou dissertations.

— Exemples précis.

Quelle place faites-vous à la littérature

contemporaine, française ou étrangère ? Citez des exemples précis.

Comment comprenez-vous la lecture suivie ?

Quelle place faites-vous dans votre enseignement aux problèmes actuels, économiques et autres ?

Utilisez-vous des disques ?

Faites-vous des critiques de films ?

FORMATION DES MAITRES

Si vous avez reçu une formation pédagogique, indiquez où, comment, ce que vous en avez retiré.

Quels livres ou documents utilisez-vous pour votre enseignement ?

— Grammaire et travail du style.

— Dissertation.

— Choix de textes ou critique littéraire.

— Formation générale. Problèmes du machinisme, etc.

Comme vous le voyez, le problème essentiel est de savoir si l'enseignement du français est une fin en soi — si notre but doit être de former de bons rédacteurs et des littéraires — ou s'il donne l'occasion, et

la possibilité, d'aborder avec nos élèves toute une gamme de problèmes importants, dont beaucoup les préoccupent et qui ne figurent dans aucun programme.

Afin de mettre de l'ordre dans les réponses je pense qu'il serait bon de distinguer :

1° Le français dans les classes de 4^e à 2^e/1^{re} pour C.A.P. et B.E.I.

2° Le français dans les classes de bac.

3° Le français dans les préparations aux A.M.S.

(Naturellement, nos collègues professeurs dans des Ecoles d'ingénieurs qui reçoivent nos élèves, peuvent nous faire connaître aussi leur point de vue.)

EXERCICE PRATIQUE

Le sujet suivant a été proposé au B.E.I. 1955 : « Dans son livre « Les métiers blessés », Pierre Hamp écrit : « L'artisanat réjouissait plus l'esprit de l'homme que l'industrie qui le tient devant une machine et ne l'invite plus au Tour de France mais le loge pour le garder. » Qu'en pensez-vous ? »

Ce sujet soulève un aspect important du problème du machinisme. Je serais reconnaissant à mes collègues de tous les ordres

d'enseignement de me faire savoir quelles observations ils ont à faire sur les copies qu'ils ont pu corriger, quel corrigé ils proposent eux-mêmes.

Ainsi, le dialogue pourra s'engager sur un point précis.

Envoyer les réponses 82, rue d'Hauteville, E.T., enquête Français.

Merci d'avance.

A. BRUNET.

SUJET D'EXAMEN

BREVET D'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL

2^e Session 1955

ACADEMIE DE CLERMONT

Spécialité : CHARPENTIER

Epreuve de dessin (durée : 4 heures)

On donne le schéma d'un comble à croupe droite.

Exécuter à l'encre et aux instruments à l'échelle de 0,05 mpm. :

1° Une vue de face de la ferme et du comble ;

2° Une vue en plan avec représentation de la panne intermédiaire ;

3° La vraie grandeur de l'arêtier et de ses angles sur plat et sur champ ;

4° La herse de la croupe donnant la vraie grandeur des chevrons.

EQUARRISSAGE DU BOIS

Arbalétrier	20 x 16
Arêtiers délardés dans	30 x 16
Poinçon	24 x 24
Faitage	26 x 16
Sablères	22 x 8
Pannes	20 x 8
Contre-fiches	14 x 12
Entrait	24 x 16
Chevrons	8 x 8

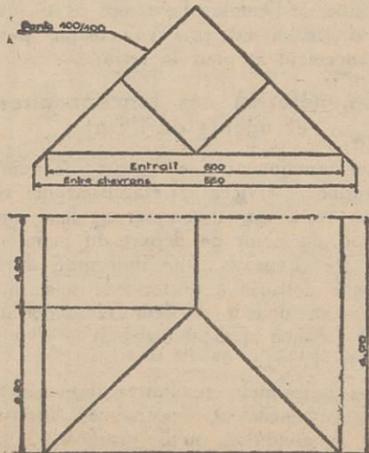
BAREME DE CORRECTION

Exactitude des vraies grandeurs	/6
Élévation et plan	/6
Herse	/2
Présentation	/6

TOTAL

Format A2 grand axe vertical, axe de la ferme à 160 mm. du bord gauche du format.

NOTA. — Tous les traits de construction seront fins.



Les options littéraires à l'E. N. S. E. T.

Les élèves littéraires peuvent théoriquement opter au cours de la première année pour l'une des sections :

E : Français, histoire et géographie ;

F : Français, Langues.

G : Histoire et géographie, français.

Toutefois, cette possibilité d'option est limitée par l'administration qui entend surtout développer la section E, au préjudice des sections F et G. Ainsi, chaque année, de nombreux élèves ne peuvent préparer le professorat, F ou G, qui correspond le mieux à leurs aptitudes et à leur goût.

L'E.T. a besoin certes, d'un plus grand nombre de professeurs de français que d'histoire et de géographie ou de langues. Mais cette raison ne saurait être invoquée puisque les titulaires de ces trois professorats polyvalents peuvent également enseigner le français.

D'autre part, les effectifs des sections F, et G sont au niveau de la première partie du C.A.P.E.T. complétés par un recrutement très large de candidats, formés, hors de l'Ecole, dans les Facultés. On a vu des sections de troisième année où les élèves de l'Ecole étaient en minorité.

Ces mesures sont-elles alors le signe :

— soit que les candidats formés hors de l'Ecole sont préférés dans les sections F et G parce qu'ils sont généralement plus spécia-

lisés ? La polyvalence serait-elle un mythe et ne faudrait-il pas spécialiser les élèves de première année dès le concours d'entrée ?

— soit que ces candidats, formés hors de l'Ecole, ont reçu un enseignement mieux organisé ?

N'y aurait-il pas des améliorations à apporter au régime des études à l'E.N.S.E.T. ?

La section de l'E.N.S.E.T.

LE DECRET DU 16 OCTOBRE ET LE TECHNIQUE

On s'est étonné que le décret du 16-10-56 sur la titularisation des reçus au C.A.P.E.S. n'ont pas prévu le cas des reçus au C.A.P.E.T.

Nous avons déjà fait allusion aux motifs singuliers allégués pour cet oubli surprenant. Il faudrait y revenir.

Disons seulement qu'il semble bien qu'on s'attache à réparer cet oubli en préparant un nouveau texte à l'intention des licenciés reçus au C.A.P.E.T.

Nous tiendrons nos camarades au courant.

PETITS LIVRES SUR GRANDS SUJETS (suite)

L'ECONOMIE FRANÇAISE DANS LE MONDE

par Jean Fourastié et Henri Moutet

B. — La seconde partie essaie de montrer les résultats et fait un tableau de la production, de la consommation et de l'adaptation de l'économie française à l'économie mondiale.

1) La production :

L'estimation en est difficile et incertaine. De nombreux tableaux qu'il est impossible de reproduire, présentent les chiffres de quelques productions caractéristiques.

La production française peut être considérée comme d'une importance égale à celle du Royaume-Uni et de l'Allemagne, mais les productions de chacun de ces trois pays sont elles-mêmes moyennes si on les compare à celles des U.S.A. et de l'U.R.S.S.

Quels sont les caractères de cette production ?

— Production équilibrée ; partage à peu près égal entre production agricole et industrielle ; cette égalité témoigne d'un rendement insuffisant de notre agriculture.

— Production de qualité : c'est vrai pour les productions de luxe, mais la production courante est souvent médiocre, car c'est la production en grande série qui permet en ce domaine d'atteindre l'excellence.

— Production de biens de consommation : l'économie française d'avant-guerre tendait de plus en plus à négliger la fabrication des biens de production.

— Production de coût élevé, à cause des charges fiscales, financières, sociales, frais généraux de production.

La cause commune de tous ces défauts étant le manque d'élasticité de la production française.

La situation toutefois considérée sous l'aspect de l'Union française est tout à fait différente. L'élasticité qui manquait à l'économie métropolitaine se retrouve dans ce cadre élargi. Il existe là une marge de disponibilités qui n'a pas encore été pleinement utilisée.

Si la France a des ressources limitées, elle a le devoir de les employer le mieux possible, donc organiser rationnellement la production et développer les recherches scientifiques les plus propres à accroître la productivité de son économie.

2) La consommation :

L'étude en est difficile à cause des lacunes de la documentation.

En ce qui concerne la répartition globale des revenus, les salaires représentent 49 % des 9 550 milliards de revenus ; dans les autres pays la rémunération des travailleurs représente une proportion un peu supérieure à la moitié du revenu national ; la répartition individuelle est difficile à établir ; un peu plus de la moitié des contribuables inscrits (revenus entre 200 et 600 000 francs) perçoivent un peu plus du tiers du revenu national ; les contribuables taxés pour un revenu inférieur à 900 000 représentent les 4/5^e de l'effectif et 60 % du revenu. Cette structure est comparable à celle des pays étrangers.

Les revenus et le niveau de vie du peuple français sont parmi les plus estimables du monde, mais ils sont jusqu'à un certain point stagnants par rapport à ceux des autres peuples. Le maintien d'un niveau de vie élevé et sa lente progression sont acquis au prix d'un déséquilibre presque permanent de notre balance des comptes.

La masse des transactions représentées par exportations et importations métropolitaines ont représenté en 1952, 5,5 % du commerce international. Cette même année, le déficit était de 175 milliards.

La France est obligée d'importer de l'énergie, des matières premières, des objets fabriqués, des produits alimentaires. Des tableaux, en précisant exactement les montants.

Le règlement du déficit n'a pas été effectué par des moyens normaux. En 1952, l'aide américaine s'est élevée à 120 milliards et les crédits de l'Union européenne des paiements à 70 milliards.

L'auteur conclut en étudiant les perspectives françaises.

L'économie a cessé d'être en expansion ; la productivité est la condition de l'équilibre intérieur comme de l'équilibre extérieur ; le poids économique de la France n'a cessé de décroître dans le monde.

Si l'économie ne retrouve pas une cadence d'expansion suffisante, sa décadence s'accroîtra irrémédiablement, la simple satisfaction actuelle des besoins désirables de la population exigera un accroissement immédiat de la production des biens de consommation de l'ordre de 46 %.

LA PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT

de la naissance à l'adolescence

Un volume (16,5 x 25,5) de 268 pages, collection des « Cahiers de Pédagogie Moderne » 750 fr.

Editions Bourrellet, 55, rue St-Placide, Paris 6^e.

Cet important ouvrage collectif, rédigé sous la direction de Maurice Debesse, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg, réunit, outre son nom, ceux de vingt-trois spécialistes français : D. Anzieu, Dr A. Berge, Ch. Bried, H. Brulé, J. Chateau, R. Cousinet, E. Evart-Chmielniski, J. Favez-Boutonier, A. Ferré, R. Gal, H. Gratiot-Alphandéry, R. Jeudon, I. Lézine, Ph. Malrieu, G. Mauco, G. Mialaret, E. Michaud, B. Mine, J. Naud-Ithurbe, J. Vedrine, L. Vérel, M. Vincent, R. Zazzo.

Les quatre parties qui le composent, Psychologie génétique, Psychologie fonctionnelle, Psy-

chologie différentielle et la Psychologie au service de l'éducation, apportent, sur la connaissance de l'enfant, autant d'éclairages convergents. Certains chapitres traitent des grands sujets classiques du jeu, du langage, de la vie affective ou de la vie sociale, tandis que d'autres abordent des domaines moins connus : les écoliers et les écolières, l'influence des milieux culturels sur l'enfant, etc.

Reposant sur une information psychologique précise, illustré d'exemples concrets, écrit dans une langue que toute personne cultivée peut comprendre, enfin résolument orienté vers l'application de la psychologie aux problèmes complexes de l'éducation, ce livre rendra de grands services aux éducateurs, comme à tous ceux qui s'intéressent à la formation de l'enfant.

M. M.

RESPONSABILITÉS UNIVERSITAIRES (suite)

fire aux exigences de syndicalistes confédérés pour qui action syndicale et culture ouvrière ne peuvent se dissocier, encore que le lien qui unit l'une à l'autre et le contenu de la deuxième ne soient pas simples à déterminer. Un ouvrage récent (1) préfacé par Paul VIGNAUX, secrétaire général du S.G.E.N. — travail collectif de militants ouvriers et d'universitaires d'appartenances syndicales diverses — éclaire d'un jour nouveau la complexité des problèmes posés par l'éducation ouvrière. Ne s'agit-il pas, en effet, de former des dirigeants compétents, c'est-à-dire ayant acquis un certain nombre de TECHNIQUES et, en même temps, une FORMATION IDEOLOGIQUE METHODOLOGIQUE en se gardant toutefois de toute déviation totalitaire à laquelle la classe ouvrière n'échappera que par une éducation constante du sens de la LIBERTE D'ESPRIT.

Si l'acquisition de techniques et la formation idéologique relèvent de l'organisation syndicale, il apparaît bien que l'Université, avec ses traditions de libéralisme, est très largement responsable d'une éducation émancipatrice, non seulement des dirigeants du mouvement ouvrier, mais de sa masse, cette éducation étant essentielle à la sauvegarde de la démocratie politique et au développement de la démocratie économique.

Ce rôle de l'Université, notre camarade VACHERET s'efforce de le définir dans un chapitre de l'ouvrage cité (2) : « L'Université a un rôle à jouer, à la fois essentiel et limité. Essentiel parce que l'enseignement universitaire fournit la BASE COMMUNE de toutes les autres formations, et aussi parce

que la communauté scolaire est déjà l'image de ce que sera la communauté nationale... Mais du même coup, la nécessité de donner une formation commune limite la vocation propre de l'enseignement universitaire... dont le rôle, dans un pays démocratique, n'est pas plus de fournir au syndicat un militant tout préparé qu'au patron un subordonné docile ». VACHERET, analysant les exigences que cela suppose à tous les niveaux d'enseignement, souligne que « l'attitude de la société à l'égard de la classe ouvrière peut se mesurer à la sollicitude qu'elle apporte à la formation élémentaire de ses enfants » et constate la coupure entre l'école et le milieu.

Au-delà du niveau primaire, les difficultés sont plus grandes encore de concevoir une culture qui réponde effectivement aux besoins actuels.

Sans doute, même les éléments les moins évolués de la bourgeoisie hésitent-ils de nos jours, à penser avec M. Thiers, que l'ouvrier instruit est un danger pour la société. Mais comment la bourgeoisie dirigeante conçoit-elle la culture ? Pour une part, elle la veut indépendante des contingences sociales et économiques, c'est-à-dire destinée à une minorité de privilégiés nullement susceptible de menacer la puissance de la classe dirigeante ; pour le reste, étroitement utilitaire et technique, « culture d'exécutants ».

Notre système universitaire est, en fait, parfaitement organisé pour garantir à une couche sociale restreinte l'exercice du pouvoir — pouvoir économique, soulignons-le, dont les détenteurs, lorsqu'ils ne l'exercent

pas directement, contrôlent étroitement le pouvoir politique — et en écartant la classe ouvrière. Il suffit pour s'en convaincre de considérer certaines statistiques bien connues de nos camarades. Bien sûr, un certain pourcentage des futurs cadres de la nation est d'origine ouvrière. Mais le pourcentage est assez faible (2 à 3 %) pour que ces élites ouvrières, accédant à un nouveau milieu, soient absorbées par lui, sans aucun espoir de le transformer. On peut dire que malgré son apparence démocratique — à cause d'elle peut-être dans la mesure où cette apparence donne bonne conscience à la bourgeoisie — l'Université exerce un rôle néfaste, considéré du point de vue du mouvement ouvrier qu'elle décapite de ses élites sans donner à la masse la possibilité d'une véritable promotion collective.

Un syndicaliste universitaire qui n'a pas perdu de vue ces données de fait, un syndicaliste qui, par son adhésion à un syndicat confédéré partage quotidiennement les inquiétudes, les aspirations des autres travailleurs et participe à leur lutte émancipatrice, ne peut rester insensible, croyons-nous, aux efforts actuels de l'Université pour faire face à ses responsabilités émancipatrices.

Certes, cela suppose un véritable choix politique : allons-nous continuer, dans notre superbe détachement universitaire, à passer la jeunesse au crible afin de sélectionner une minorité qui contribuera plus ou moins consciemment à maintenir exclusivement au pouvoir la classe dirigeante en place ? Ou bien, fidèles à notre idéal syndicaliste, participerons-nous de toutes nos forces à la cons-

truction d'un édifice nouveau qui donne à la classe ouvrière les moyens d'assumer pleinement sa part de responsabilité, sa part de pouvoir dans la nation ?

Une chance s'offre aujourd'hui de voir s'engager une réforme dont les lignes essentielles répondent à nos préoccupations de syndicalistes :

— Prolongation de la scolarité, c'est-à-dire élévation générale du niveau de culture ;

— Enseignement moyen d'orientation visant notamment à une démocratisation ;

— Education permanente devant permettre à la fois de compléter la culture et la formation professionnelle et offrant des possibilités de « mise à jour » des connaissances.

Autant d'options fondamentales dont l'aboutissement logique est une PROMOTION COLLECTIVE des travailleurs et un APPORT MASSIF d'élites populaires dans un milieu dirigeant qui en sera profondément modifié.

Cette chance, nous mettrons tout en œuvre pour ne pas la laisser échapper.

(1) Culture ouvrière et action syndicale. Editions du Cerf. Noter la part importante prise dans la rédaction de cet ouvrage par les militants de Fédérations C.F.T.C. (Lannes, Detraz) et des camarades du S.G.E.N. (Cournil, François, Henry, Feudier, Vacheret et une équipe d'instituteurs.)

(2) Chapitre III : Responsabilités de l'Université.

BUREAU NATIONAL

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1956

Présents : Bazin, Brocard, Brunet, Mlle Delaporte, Heudier, Labigne, Martinet, Mousel, Perrin, Pinoteau, Poisson, Tonnaire, Vignaux.

Invité : Pinard (E.N.S. Saint-Cloud).
Excusé : Rouxville.

COMMUNICATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Vignaux expose au bureau les raisons qui l'ont amené, sur la demande des secrétaires généraux adjoints, à envisager d'être candidat au secrétariat général du S.G.E.N. au prochain congrès, alors qu'il était décidé à ne pas se présenter. Il insiste cependant sur la nécessité de voir la conduite du syndicat reposer, en fait, non pas sur un secrétaire général, mais sur un secrétariat général, ce qui doit lui permettre d'être de plus en plus déchargé de ses responsabilités. Interventions diverses. Approbation du bureau.

SITUATION GÉNÉRALE

Analyse des perspectives économiques. Répercussion sur le pouvoir d'achat. Danger de chômage. Effort de la C.G.T. pour regrouper, sur une base revendicative, les travailleurs qu'ont détachés d'elle les événements de Hongrie. Analyse de Vignaux. Discussion générale. En conclusion, lignes directrices du rapport à présenter au C.N. du 28.

AUDIENGE MINISTERIELLE

Une délégation du bureau a été reçue par M. Billères, le 11 décembre.

SÉANCE DU 16 JANVIER 1957

Présents : Bazin, Bouret, Brocard, Caspard, Culot, Heudier, Mlle Garrigou, Lebon, Mousel, Perrin, Pinoteau, Poisson, Vignaux.

Excusés : Brunet, Labigne, Tonnaire, Rouxville.

COMMUNICATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Vignaux expose au bureau les conditions dans lesquelles il a été invité à participer à une discussion sur la réforme de l'enseignement. Problème posé par la présence de certaine personnalité extra-universitaire. Discussion générale.

Le Bureau donne des directives précises au secrétaire général.

SYNDICALISME UNIVERSITAIRE

a) Sur proposition d'Heudier, le bureau unanime félicite Culot pour la manière dont il s'acquitte de sa rude tâche de rédacteur en chef.

b) Culot souligne les difficultés croissantes de sa tâche : le S.G.E.N. se développe, ses responsabilités s'accroissent, des sections nouvelles se créent, le journal syndical doit refléter cette expansion. Cela n'est possible qu'en augmentant le nombre de numéros annuels et le nombre de pages par numéro. Culot pose au bureau le problème de cette augmentation du nombre total de pages à publier dans l'année. Observation de Bazin sur les incidences financières de la proposition : c'est un supplément de recettes de 1200 000 francs à trouver.

Discussion générale sur l'évolution comparée des traitements et des taux de cotisations. Comparaison avec d'autres organisations. Incidences de l'augmentation

Mousel et Brocard rendent compte à l'audience.

Intervention de Tonnaire sur le rapatriement des nommés d'office en Algérie.

VIE DES SECTIONS

a) Examen de la situation dans le S.G.E.N., à l'E.N.S.E.T., à l'I.N.O.P., à l'E.N.N.A.

b) Situation dans un certain nombre de lycées parisiens. Interventions de Labigne, Mousel, Tonnaire, Brocard, Perrin, Pinoteau, Poisson. Effort d'information prévu. Calendrier de réunions.

En conclusion, Vignaux souligne le développement du S.G.E.N., son audience croissante chez les jeunes et cela grâce à une politique syndicale hardie dans tous les domaines.

Cette politique est la condition même de notre expansion chez les jeunes. Tout doit être mis en œuvre pour la faire comprendre de ceux qu'elle « inquiète » et non d'infléchissement d'une orientation d'ailleurs approuvée par les congrès. Ceux qui tenteraient le chantage à la démission pour essayer d'infléchir cette orientation, doivent savoir que de telles tentatives seraient vaines : s'appuyant sur l'élan de la Libération, au lendemain de l'occupation, le S.G.E.N. ne saurait décevoir ceux qui ont partagé cet élan que comprennent les jeunes de 1956.

des cotisations confédérales et fédérales sur l'équilibre budgétaire du S.G.E.N. Propositions techniques de Bazin en ce qui concerne les affectations de crédit à « S. U. ».

ELECTIONS

Deux sections préparent des élections aux C.A.P. : celle de l'Enseignement technique, celle de l'Orientation. Compte rendu de Heudier et Brocard sur la préparation de ces élections. Compléments de Pinoteau.

APRES LE C. N.

Brocard souligne l'appui total apporté par le C.N. au bureau notamment sur les questions de politique générale et de réforme. Heudier se félicite du travail des camarades de l'Orientation réunis à Paris à l'occasion du C.N. Discussion générale suscitée par une intervention de Caspard.

PROBLEMES PEDAGOGIQUES

Bouret rend compte des travaux de la dernière séance de commission. Programme des prochaines réunions. Préparation du rapport de congrès.

FORMATION DES JEUNES

Pinoteau rend compte de la préparation des journées jeunes du congrès de Dijon.

QUESTIONS DIVERSES

Ayant trait, notamment, à l'organisation matérielle du secrétariat administratif national.

AU B. O.

Pour les maintenus et rappelés

CONDITIONS D'ACCES AUX EMPLOIS PUBLICS DE L'ETAT
REMUNERATION -- AVANCEMENTS, ETC.

D. 56-1167 du 17 novembre 1956
« B. O. » N° 42

Ce décret, portant règlement d'administration publique, abroge le décret 55-1641 du 16 décembre 1955.

Bénéficiaires

- Maintenus ou rappelés (disponibles ou réservistes) empêchés — du fait de leur maintien ou de leur rappel — de se présenter aux épreuves d'un concours de recrutement.
- Engagés volontaires ou rengagés postérieurement au 24 août 1955.

Limite d'âge relevée

- Concours à périodicité annuelle (ou inférieure à un an). Temps nécessaire pour être candidat à deux concours successifs après un délai de six mois à compter de la libération.
- Concours à périodicité supérieure à un an. Temps nécessaire pour se présenter à deux concours. Maximum de prolongation : 36 mois.

Titularisation des stagiaires

La titularisation intervenant à l'expiration du stage interrompu (en raison de rappel ou de maintien sous les drapeaux) prend effet à compter de la date où elle serait intervenue s'il n'y avait pas eu interruption.

Rappelons, à cette occasion, différentes mesures prises pour les maintenus et rappelés :

Garantie de l'emploi

Les maintenus et rappelés sous les drapeaux bénéficient, en premier lieu, de la garantie de l'emploi. Le temps passé sous les drapeaux est pris en compte pour l'avancement et pour la retraite.

Rémunération des fonctionnaires et agents de l'Etat

Les fonctionnaires et agents des administrations, services et établissements de l'Etat, reçoivent, à compter de leur rappel ou du point de départ du maintien sous les drapeaux, une indemnité différentielle destinée à porter leur solde militaire au niveau de leur rémunération civile (régime applicable depuis le 1^{er} novembre 1955).

Les personnels auxiliaires des mêmes services bénéficient des mêmes dispositions, à condition qu'ils justifient, à la date de leur rappel, de six mois de services civils continus dans l'administration ou l'établissement dont ils relèvent.

Avancement des fonctionnaires

Les fonctionnaires rappelés ou maintenus sous les drapeaux bénéficient des avancements d'échelons dans les mêmes conditions que les fonctionnaires en activité. Ils peuvent également prétendre à des avancements de classe ou de grade, sous réserve que ces avancements ne comportent pas une affectation à un poste territorial déterminé.

Etudiants candidats à des examens universitaires

(Voir dernier « encart jeunes » de S. U. n° 175).

Impôts

Signalons enfin que le ministre des Finances a donné des instructions afin que soient examinées avec la plus grande bienveillance les demandes de délais présentés par les rappelés.

Avis aux collègues ayant quitté le Maroc en juillet 1956

Un décret du 6 décembre 1956, paru au J. O. du 7 décembre 1956, page 11 685, institue une indemnité de réinstallation en faveur des fonctionnaires des cadres chérifiens et des détachés des cadres métropolitains ayant été radiés des cadres locaux après le 2 mars 1956.

Pour les fonctionnaires ayant au moins dix ans de domicile et cinq ans de services au Maroc, cette indemnité et de quatre mois de traitement indiciaire, avec majoration d'un mois par conjoint et un mois pour chaque enfant à charge au sens de la législation métropolitaine sur les prestations familiales. Pour ceux ayant moins de dix ans de domicile et de cinq ans de services, un barème dégressif est prévu dans le décret, à condition d'avoir au moins deux ans de domicile au Maroc et un an de services.

Les collègues intéressés doivent adresser par la voie hiérarchique au ministère de l'Education nationale une demande de remboursement en indiquant la référence du texte.

Que ceux qui prendront connaissance de ce texte lui donnent la plus grande publicité possible auprès des anciens du Maroc.

S. ATTUYT.



Sommaire

Pages I et II :

1. La vie confédérale ;
2. Les I.P.E.S. et les étudiants.

Pages II et III :

A.E.-M.A. — M.I.-S.E.
D'une part, le point de vue du Bureau National M.I.-S.E. sur les I.P.E.S.
D'autre part, le début du rapport A.E.-M.A. pour le congrès de Dijon.

Page IV :

Normaliens - Remplaçants
Textes récents concernant nos jeunes camarades du premier degré.

La C.F.T.C., organisation qui monte

Extraits de la PRESSE C.F.T.C.

De Combat Ouvrier (organe des travailleurs C.F.T.C.)

de la Loire et de l'Isère) janvier 1957 :

La C.F.T.C. arrive en tête à l'Alstom à Belfort. — Election du 30 novembre 1956 : C.F.T.C. : 2 900 voix, 25 élus, gain 521 voix et 5 sièges ; C.G.T. : 2 569 voix, 21 élus, perte 1 180 voix et 7 sièges ; F.O. et Indép. : 761 voix, 4 élus, gain 87 voix et 2 sièges.

A la S.F.R. de Levallois (Seine). — Le 12 novembre 1956 : C.F.T.C. : 989 voix, 7 sièges, gain 172 voix et 1 siège ; C.G.T. : 789 voix, 5 sièges, perte 214 voix et 2 sièges ; C.G.C. : 244 voix, 2 sièges, gain 9 voix.

A l'arsenal de Brest. — C.F.T.C. : 2 096 voix et 5 sièges, gain 309 voix ; C.G.T. : 2 045 voix et 5 sièges, perte 386 voix ; F.O. : 452 voix et 1 siège, gain 89 voix.

Et à la Thomson-Houston (Seine). — C.F.T.C. : 852 voix, 8 sièges, gain 79 voix et 3 sièges ; C.G.T. : 515 voix, 3 sièges, perte 207 voix et 2 sièges.

La C.F.T.C. progresse aux Acieries

d'Ugine. — C.F.T.C. : 780 voix, 5 sièges, gain 253 voix et 1 siège ; C.G.T. : 1 183 voix, 8 sièges, perte 220 voix et 2 sièges ; F.O. : 417 voix, 2 sièges, gain 161 voix et 1 siège.

Chez Berliet à Lyon. — C.F.T.C. : 14 sièges, gain 5 sièges ; F.O. : 8 sièges, perte 1 siège ; C.G.T. : 30 sièges, perte 2 sièges.

A la Société Métallurgique de Klutange (Moselle). — C.F.T.C. : 981 voix, gain 242 voix ; C.G.T. : 1 487 voix, perte 296 voix.

A l'U.C.P.M.I. sidérurgie (Moselle). — C.F.T.C. : 1 656 voix, gain 221 voix ; C.G.T. : 2 190 voix, perte 747 voix.

Pour l'ensemble des collèges la C.F.T.C. a 21 élus contre 19 à la C.G.T.

A la Manu de Saint-Etienne. — Inscrits : 2 180 ; votants : 1 912 ; suffrages exprimés : 1 824. — C.G.T. : 948, 4 sièges ; C.F.T.C. : 473, 1 siège ; C.G.T.-F.O. : 403, 1 siège.

De La Voix des Métaux, janvier 1957 :

...DANS L'AÉRONAUTIQUE LA CONSTRUCTION NAVALE...

Aux élections des délégués du personnel, le 20 novembre, chez Breguet-Anglet (Basses-Pyrénées), les résultats suivants ont été proclamés : C.F.T.C. : 206 voix, 4 élus (gain 52 voix) ; C.G.T. : 228 voix, 4 élus (gain 4 voix) et F.O. : 153 voix, 2 élus (gain 61 voix).

A Bordeaux, à la S.F.E.R.N.A., c'est la C.F.T.C. qui arrive en tête avec 245 voix contre 105 à la C.G.T. et 150 à F.O.

Aux chantiers navals de La Pallice, la C.F.T.C. a enregistré 249 voix et un gain de 64 voix, tandis que la C.G.T. perdait 113 voix en se retrouvant avec 348 voix.

De Syndicalisme, organe confédéral, 29 décembre 1957 :

TOUJOURS DES RÉSULTATS QUI PROUVENT que tous les travailleurs font confiance à la C.F.T.C.

A l'Alsacienne (Maisons-Alfort alimentation). — Aux élections du Comité d'entreprise, nos camarades C.F.T.C. marquent une très nette progression.

Ils enregistrent 239 voix et 4 élus (soit un gain de 120 voix et de 2 élus, au détriment de la C.G.T. qui perd 30 voix et 2 élus).

Les élections pour les délégués du personnel confirment cette belle victoire, puisque nos camarades gagnent 101 voix et 3 élus, tandis que la C.G.T. en perd 29 et 1 élu.

Aux Ferro-Alliages de l'Ardoise (Gard). — Le syndicat C.F.T.C. vient de remporter un brillant succès. Aux élections du Comité d'entreprise, tous nos camarades ont été élus. Les travailleurs des Ferro-Alliages ont ainsi prouvé leur confiance à la C.F.T.C. et ils ne seront pas déçus !

A l'Urbaine-Seine (assurances : employés). — Les élections pour le Comité d'établissement ont eu lieu. Sur 691 votants, la C.F.T.C. remporte 3 sièges, le C.G.S.I. 1 siège, la C.G.T. 2 sièges, et F.O. aucun.

Nos camarades C.F.T.C. ont obtenu en moyenne plus de 100 voix par candidat, sur chaque candidat C.G.T.

En définitive, pour les deux collèges, la C.F.T.C. gagne 2 060 voix sur un total de 3 691 voix (soit un gain de 1 191 voix sur un total de 1 691 voix sur le 19 décembre 1956).

Pour le collège ouvriers, on enregistre une nette progression de nos camarades C.F.T.C.

La moyenne des résultats s'établit comme suit :

C.F.T.C. 261 voix, C.G.T. 323 voix, C.G.S.I. 121 voix.

Pour le collège ingénieurs et agents de maîtrise, la C.F.T.C. obtient 56 voix, la C.G.T. 20 voix et la C.G.C.-C.G.S.I. 89 voix.

Aux automobiles Peugeot (Sochaux, Métallurgie). — Premier collège : la C.F.T.C. se taille une sensationnelle victoire puisqu'elle gagne 1 691 voix sur un total de 3 921 (2 élus) ; la C.G.T. en gagne 565 avec 5 038 voix (3 élus) ; F.O. en gagne 385 avec 1 217 (pas d'élu).

Deuxième collège : la C.F.T.C. gagne 369 voix sur un total de 943 (2 élus), la C.G.T. perd 12 voix sur un total de 192 (sans élu), F.O. en gagne 173 sur un total de 438 (1 élu).

Un article de LECUYER, vice-président de l'U.N.E.F.

Nous sommes heureux de publier ici un article de Lecuyer, vice-président de l'U.N.E.F., et de signifier par ce moyen l'excellence des rapports qui existent, depuis cinq ans déjà, entre le jeune syndicat étudiant et le S.G.E.N. C'est avec la plus vive attention que nous avons lu — et que nos camarades liront à leur tour — les réserves expresses formulées par le syndicalisme étudiant vis-à-vis des I.P.E.S., de leur principe et de leur organisation telle qu'elle ressort du projet soumis aux Conseils d'enseignement. Certaines de leurs craintes exprimées ci-dessous sont aussi les nôtres ; un système qui aboutirait, dès le niveau de la Propédeutique et sur la seule pression des besoins matériels des jeunes, à susciter ou à forcer des vocations d'enseignants et ceci dans des disciplines fixées au départ « ne varieront », un tel système nous apparaîtrait comme trop rigide et finalement dangereux.

Néanmoins, nos camarades de l'U.N.E.F. comprennent, et nous y sommes sensibles, notre souci d'universitaires d'assurer le recrutement des enseignants, fût-ce au prix d'avantages spéciaux accordés à ceux des étudiants qui accepteraient dès la Propédeutique de se préparer à cette tâche. L'Education Nationale ne ferait en cela qu'imiter nombre d'autres administrations publiques qui recrutent à ce niveau, et souvent même à un niveau moins élevé leurs futurs fonctionnaires (la seule différence consistant dans les indices, dont il y a tout lieu de penser, hélas, qu'ils seront inférieurs dans l'Education Nationale). C'est là le principe des I.P.E.S. et ce principe ne peut nous laisser indifférents. Mais notre devoir est de lui maintenir souplesse et libéralisme.

Qu'il soit bien entendu également que les I.P.E.S. ne constituent pas à nos yeux un moyen habile de « neutraliser » l'Allocation d'études. Celle-ci, à laquelle nous nous sommes ralliés depuis 1953, doit être créée, et le plus rapidement possible.

JEAN MOUSEL,
Secrétaire général Second Degré.

LES I.P.E.S. UNE MAUVAISE SOLUTION par LECUYER.

On a beaucoup parlé des I.P.E.S. Certains milieux syndicaux ont fait d'eux un remède à tous les maux de l'enseignement. La presse a commenté favorablement le projet de décret qui prévoit leur instauration. L'U.N.E.F., qui avait déjà rejeté en 1954 un projet analogue, s'est opposée à cette mesure. Nous estimons qu'elle est néfaste en son principe et qu'en outre elle ne saurait remplir les buts qu'elle se propose.

1. Il est dit, dans l'exposé des motifs : « Les mesures proposées dans le présent projet » (Suite page II.)

208 voix contre 54 l'année dernière : 1 élu ; C.G.T. : 305 voix : 2 élus ; F.O. : 193 voix : 1 élu.

A Salindres. — Comité d'établissement : Nous gagnons 54 voix par rapport à l'année dernière, ce qui nous fait dans le collège ouvriers 186 voix contre 378 à la C.G.T.

Dans le collège maîtrise, nous avons 75 voix et 0 pour la C.G.T.

A Saint-Fons (Rhône-Poulenc). — Délégués du personnel (collège ouvriers) : C.F.T.C. 230 voix de moyenne, 2 élus ; C.G.T. 675 voix de moyenne, 5 élus ; Indépendants 130 voix de moyenne, 1 élu.

Collège mensuels : C.F.T.C. 118 voix avec 1 élu ; C.G.T. 41 voix pas d'élu ; Indépendants 85 voix avec 1 élu.

A Notre-Dame de Briançon (Sté des Electrodes). — Comité d'établissement (collège agents de maîtrise) : C.F.T.C. 1 élu. Pas d'autres élus.

Collège ouvriers-mensuels : C.F.T.C. 92 voix de moyenne, 2 élus ; C.G.T. 139 voix de moyenne, 3 élus.

Nous attendons d'autres résultats que nous publierons dès que nous aurons des précisions suffisantes.

Ces chiffres sont significatifs et démontrent notre progression.

tal de 4 864, et 1 élu sur 1954. La C.G.T. gagne 553 voix sur un total de 5 230 et perd 1 élu sur 1954, F.O., enfin, gagne 558 voix sur un total de 1 655 et conserve son élu.

De La Vie des Industries

Chimiques

Différentes élections, soit pour les délégués du personnel, soit pour les délégués d'établissement, ont eu lieu dernièrement. A travers ces élections, nous constatons un progrès en voix et en nombre d'élus. Ce progrès apporte la preuve de l'influence grandissante de nos syndicats, de notre fédération et la confiance des travailleurs qui viennent de plus en plus nombreux à nos organisations.

A Feuchy (Sté Auby), aux élections du Comité d'établissement, la moyenne des voix est la suivante : C.G.T. 305 ; C.F.T.C. 170,3.

Nous avons 2 élus dans le collège ouvriers-employés.

A Saint-Auban (Sté Péchiney), après la réorganisation du syndicat et une vie syndicale plus active, nous obtenons : délégués du personnel : une moyenne de 285 voix. C.G.T. 359 voix, Indépendants 109 voix ; C.F.T.C. 3 élus ; C.G.T. 3 élus, Indépendants 1 élu, pour le collège ouvriers-employés.

Dans le collège cadres et maîtrise : C.F.T.C. 1 élu avec 63 voix de moyenne ; C.G.C. 2 élus avec 180 voix de moyenne.

Au Comité d'établissement, nous avons sensiblement les mêmes moyennes et nous avons 3 élus.

A la Mède (C.F.R.). — Délégués du personnel (collège ouvriers-employés) : C.F.T.C. : 221 voix contre 136 l'année dernière : 2 élus ; C.G.T. : 302 voix contre 390 l'année dernière : 3 élus ; F.O. : 190 voix contre 217 l'année dernière : 2 élus.

Comité d'établissement : C.F.T.C. :

NORMALIENS REMPLAÇANTS - NORMALIENS REMPLAÇANTS - NORMALIENS

Nous avons réuni dans cette page des textes parus dans les derniers Bulletins officiels de l'Education Nationale et concernant tous nos jeunes camarades du 1^{er} degré (élèves-maîtres, remplaçants, jeunes titulaires). Ne disposant que d'une page cette fois-ci, il nous est impossible de publier les études promises concernant la formation des maîtres de C.C. et la formation des remplaçants. Inconvénient largement compensé par le rassemblement dans un même bulletin « Jeunes » des problèmes revendicatifs et des textes concernant toutes les catégories jeunes de l'Education nationale. C. P.

Pour les élèves-maîtres et remplaçants

I. - INDEMNITE DE RESIDENCE

Attribution de l'indemnité de résidence aux élèves-maîtres et élèves-maîtresses de formation professionnelle des Ecoles normales primaires, externes faute de place. (C. 28-11-56, au « B.O. » numéro 43).

De nombreux élèves-maîtres ou élèves-maîtresses de formation professionnelle obligés, faute de place à l'Internat de l'Ecole normale à laquelle ils appartiennent, de se loger à l'extérieur, sont exposés, de ce fait, à des difficultés particulières.

Pour remédier à cette situation, le décret numéro 56-1159 du 16 novembre 1956, a prévu l'attribution aux intéressés, à compter du 1^{er} octobre 1956, de l'indemnité de résidence. La présente circulaire a pour objet de vous préciser les modalités d'application de ce texte, en fonction des principes qui en ont inspiré les dispositions.

1. L'attribution de l'indemnité de résidence est justifiée par l'existence de difficultés particulières à certains élèves.

Je précise tout d'abord que par élèves, il convient d'entendre non seulement les élèves-maîtres et élèves-maîtresses en classe de formation professionnelle, mais aussi les instituteurs REMPLAÇANTS en stage à l'Ecole. Ladite indemnité sera donc versée à ceux des élèves des Ecoles normales que le manque de place à l'Internat aura contraints de se loger à l'extérieur.

Ne peuvent en bénéficier les élèves que seules des raisons de convenances personnelles auraient amenés à renoncer au régime de l'Internat.

Par ailleurs, il est évident que le droit à l'indemnité de résidence doit disparaître en même temps que la situation particulière qui la justifiait.

Il en résulte que l'indemnité n'est pas due, notamment pendant la période des grandes vacances : elle continue, en revanche, d'être versée pendant

les congés d'une moindre durée, les bénéficiaires étant alors dans l'obligation de conserver leur logement en ville.

Le droit à l'indemnité cesse, de même, dès que l'Ecole offre à l'élève de l'admettre à l'Internat. Il cesse également, enfin, lorsque l'élève est admis au bénéfice d'un congé de longue durée.

2. L'indemnité de résidence est exclusive de l'indemnité spéciale complémentaire instituée par le décret 51-1517 du 31 décembre 1951.

Il en résulte que, notamment, dans les cas particuliers, mentionnés ci-dessus, le droit à l'indemnité spéciale complémentaire reparaît dès que l'indemnité de résidence cesse d'être due.

3. Les bénéficiaires de l'indemnité de résidence, en fonctions dans la première zone de la région parisienne, doivent également recevoir la prime de transport instituée par le décret numéro 48-1572 du 9 octobre 1948, modifié.

Cette prime leur sera versée au taux mensuel de 800 francs et suivra très exactement le sort de l'indemnité de résidence.

Le décret du 16 novembre 1956 n'appelle pas de commentaires particuliers en ce qui concerne le taux de l'indemnité, déterminé par l'indice hiérarchique du bénéficiaire et la localité où est située l'Ecole normale.

Il ne me paraît pas non plus nécessaire de prévoir des règles spéciales pour le versement de l'indemnité, les dispositions de mes circulaires précédentes relatives à la constitution du pécule, notamment celles de ma lettre numéro 54 du 21 mars 1952 (4^e) demeurant, en la matière, parfaitement valables.

Je vous rappelle, par ailleurs, que l'indemnité de résidence est soumise à un régime particulier en ce qui concerne les cotisations de Sécurité sociale : incluse dans les éléments de rémunération constituant l'assiette des cotisations lorsqu'elle est versée à des personnels non titulaires, elle en est exclue, au contraire, quand elle est versée à des fonctionnaires titulaires ou assimilés.

Il en résulte que le précompte ne sera pas opéré sur l'indemnité de résidence payée aux élèves-maîtres et élèves-maîtresses en classe de formation professionnelle (qui perçoivent un traitement soumis à retenue pour pension civile) ; au contraire, l'indemnité de résidence payée aux instituteurs remplaçants, en stage à l'Ecole normale supportera les retenues pour sécurité sociale.

II. - DISPENSES D'AGE POUR LES CANDIDATS AUX CONCOURS DE RECRUTEMENT DES E. N.

La C. du 28-12-1956 (au « B. O. » n° 2 de 1957) demande d'accorder dans le détail de préférence des dispenses d'âge inférieur, de limiter le nombre et la durée des dispenses d'âge supérieur (raison de santé notamment) en ce qui concerne les concours d'entrée en première année. Pour l'entrée en troisième année, accorder les dispenses beaucoup plus largement. Se reporter au texte pour le détail. Citons cependant « in extenso » le passage suivant :

II. - Concours de recrutement en 3^e année

B) En ce qui concerne les candidats âgés de plus de 19 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours, les dispenses pourront être accordées dans les conditions suivantes :

a) Dispenses d'un an : par MM. les Inspecteurs d'Académie, par délégation de MM. les Recteurs.

b) De plus d'un an et n'excédant pas 3 ans : par MM. les Recteurs.

Ces dispenses — dont ne pourront bénéficier des candidats refusés deux fois à des concours antérieurs — devront être justifiées par un retard dans les études dû à des raisons de santé, une entrée tardive dans un établissement secondaire ou un cours complémentaire. Pourront également en bénéficier des élèves ayant poursuivi des études supérieures après le baccalauréat.

Il va de soi qu'il vous appartiendra de peser la valeur de ces différentes considérations, en vue de l'octroi de ces dispenses, étant entendu que votre jugement devra être d'autant plus sévère que la dispense nécessaire sera plus importante.

Vous pourrez également tenir compte des difficultés de recrutement dans les divers départements intéressés.

Je précise, en outre, que les dispositions du décret du 6 juin 1946 relatives à l'interdiction absolue faite aux candidats d'être mariés, demeurent en vigueur en ce qui concerne les candidats au concours de première année.

Toutefois, des dérogations pourront être accordées par MM. les Recteurs aux candidats au concours de troisième année, à condition qu'ils puissent être externes.

Pour nos jeunes camarades instituteurs titulaires

I. - RAPPELÉS, MAINTENUS

Les instituteurs rappelés ou maintenus doivent éventuellement participer au 1^{er} janvier 1957 au travail des promotions au choix ou à l'ancienneté (C. 27/12/56 : additif à la C. 3/11/55) (au B.O. n° 2 de 57).

II. - ASSISTANTS FRANÇAIS A L'ETRANGER (C. 7-1-57)

En application de mes circulaires du 22-10-56 et du 26-11-56, vous m'avez fait parvenir vos propositions concernant les demandes de postes d'assistants de langue française en Grande-Bretagne, Allemagne et Italie.

Je vous signale que l'Office National des Universités et Ecoles françaises accepte que je lui propose une liste supplémentaire. Vous voudrez bien porter cette information à la connaissance des professeurs de langue étrangère des cours complémentaires, des instituteurs et institutrices qui se destinent à l'enseignement des langues étrangères dans les cours complémentaires de votre département et m'adresser dès que possible, au plus tard pour le 1^{er} février 1957, les candidatures que cette annonce pourrait encore susciter.

(Le Directeur du 1^{er} degré.)

Pour les élèves-maîtres

I. - NOUVELLE REMUNERATION DES E. M. DE 1^{re} ANNEE DE F. P.

Les élèves-maîtres de première année de formation professionnelle qui sont entrés en fonction au 1^{er} octobre 1956 ne pourront percevoir le traitement afférent à l'indice brut 125 que le 1^{er} avril 1957 et à condition qu'ils n'aient pas d'interruption de service.

Catégories	Classes ou échelons	Indices		Traitement brut annuel
		nets	bruts	
Elèves-maîtres de première année de formation professionnelle.	Avant six mois d'exercice.	110	115	196 000
	Après six mois d'exercice.	120	125	213 000

Cette substitution d'indice doit néces- l'indemnité de résidence qui était attribuée En ce qui concerne l'indemnité spéciale en tenant compte des taux fixés par le dé- indices considérés.

C'est ainsi qu'un fonctionnaire rétribué désormais attribuer une indemnité spécia- 50 400 francs.

sairement amener une modification de aux intéressés.

degressive, celle-ci doit toujours être payée cret n° 55-498 du 10 mai 1955 pour les

é sur la base de l'indice brut 125 se verra le dégressive d'un montant annuel de

II. - BOURSES D'ETUDES AUX U.S.A POUR NORMALIENS ET NORMALIENNES EN 57

Bien que les dossiers aient dû être adressés pour le 15 décembre au ministre, signalons cette circulaire du 12-11-1956 parue au « B. O. » n° 43.

Le gouvernement américain vient de faire part à l'Ambassade des Etats-Unis à Paris de son intention d'attribuer, comme les années précédentes, pour l'année scolaire 1957-1958, un certain nombre de bourses d'études d'une année aux U.S.A. aux élèves des Ecoles Normales d'Instituteurs et d'Institutrices.

Le montant de ces bourses sera variable avec les Universités d'affectation ; il s'éleva au maximum à 150 dollars par mois, mais dans tous les cas, il permettra le paiement des frais de scolarité et d'hébergement, le voyage aller et retour étant à la charge du Gouvernement des U.S.A.

Toutefois, une certaine somme est à prévoir pour les dépenses accessoires (déplacements à l'intérieur des U.S.A., visites de musées, d'expositions, achats de livres et documents indispensables, etc.).

Cette somme est évaluée par les services américains à 300 dollars pour une année.

Pour permettre aux boursiers de supporter ces frais supplémentaires, le montant du traitement d'élève-maître de formation professionnelle leur sera versé pendant leur année de présence aux Etats-Unis.

Désignation. — Une normalienne et un normalien par académie, choisis parmi les élèves de formation professionnelle, de préférence en première année, pourront être candidats, à l'exclusion des élèves-maîtres ou élèves-maîtresses affectés dans la section des futurs maîtres de cours complémentaires.

A la suite de l'interview en anglais que leur fera subir une commission spéciale, ne seront retenus que les 20 meilleurs.

Pour bon nombre de raisons, vous ne devez proposer comme candidats que les élèves-maîtres ou élèves-maîtresses excellents en anglais et choisis, autant que possible, dans les Ecoles Normales autres que celles auxquelles appartenaient les boursiers des deux dernières années.

Organisation du séjour.

Les candidats devront faire preuve de patience, la liste des agrégés ne devant pas être connue avant le mois de juin. Chacun sera alors prévenu individuellement et tous devront être arrivés aux U.S.A. pour le 30 juillet. Ils y séjourneront pendant une année.

Au début, ils seront reçus dans des « Teachers Colleges » où ils suivront pendant six semaines un cours d'anglais spécialement organisé à leur intention.

Ensuite, ils seront affectés à une Université répondant autant que possible aux desiderata qu'ils auront exprimés.

A leur retour en France, priorité pourra leur être donnée pour occuper les postes d'enseignement de l'anglais dans les cours complémentaires.

Directeur de la publication : Charles CULOT

Imprimerie spéciale de « Syndicalisme Universitaire » 6, rue du Cornet, Les Mans Travail exécuté par des Syndiqués

VIENT DE PARAITRE

Le Vade-Mecum des INSTITUTEURS

Nouveau venu dans la série des « vade-mecum » édités par le S. G. E. N., il répond à toutes les questions pratiques qui intéressent l'instituteur : statut, débouchés, service, traitement, Sécurité Sociale, retraites, formation professionnelle des E. M., des remplaçants, etc.

FORMAT PRATIQUE. CONSULTATION RAPIDE.

Véritable instrument de travail syndical de chaque secrétaire de section académique, départementale ou d'établissement.

Commandes. — Secrétariat S. G. E. N., 82, rue d'Hauteville, Paris (X^e).

L'exemplaire : 200 fr, frais d'expédition en sus (50 fr. par exemplaire isolé).

Paiement. — Exemplaire isolé : timbres-poste ; plusieurs exemplaires : virement au C.C.P. S.G.E.N., 82, rue d'Hauteville, Paris (X^e), Paris 286-66.